
RAPPORT ANNUEL

D'ACTIVITE 2020

sur le Prix et la Qualité du
Service

Eau Potable
Assainissement



*« Assurer une gestion globale de l'eau et de
l'assainissement sur un territoire cohérent »*

Présenté au conseil d'exploitation de la régie des eaux le 14 septembre 2021

1 PRESENTATION	4
2 ORGANISATION DU SERVICE	5
2.1 La régie - Eaux d'entre bièvre et rhône	5
2.2 Organisation mise en place	6
2.3 Estimation de la population desservie	7
3 PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	8
3.1 Fixation des tarifs en vigueur	8
3.2 Le prix de l'eau	9
3.3 Le prix de l'Assainissement	10
3.4 Le prix de l'Eau et Assainissement collectif	11
3.5 Composantes de la facture	11
3.6 Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement	12
4 QUELQUES SUIVIS.....	13
4.1 Relation Abonnés	13
4.2 Consommation	13
4.3 nbr de km parcourus.....	13
4.4 Indicateur météo	13
4.5 Cout énergétique / m3 eau potable	13
5 RESSOURCES EN EAU.....	14
5.1 Points de prélèvement.....	14
5.2 Volumes prélevés	14
5.3 Suivi Site du Golley	15
5.4 Suivi Site des Iles	16
5.5 Suivi Site de Mata.....	17
5.6 Suivi Site de Francou	17
5.7 suivi Captage des Imberts	18
5.8 Captage du Mourelet	18
5.9 Source de Primarette.....	18
6 QUALITE ET TRAITEMENT DE L'EAU	19
6.1 Protection des ressources en eau	20
7 LE PATRIMOINE de l'eau	21
7.1 Longueur du réseau	21
7.2 Les réservoirs d'eau	21
7.3 Parc compteurs	22
7.4 Puits et forages.....	22
7.5 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau d'eau	23
8 ABONNEMENTS ET VOLUMES.....	24
8.1 Nombre d'abonnés	24
8.2 Volumes mis en distribution et vendus.....	24
9 PERFORMANCE TECHNIQUE EAU	25
9.1 Rendements	25
9.2 Travaux sur les réseaux	26
9.3 Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	26
9.4 Bornes de puisage.....	26
10 BILAN FINANCIER Eau	27
10.1 Résultat comptable de l'exercice.....	27
10.2 Analyse financière récapitulatif budget eau 2020	27
10.3 Encours de la dette.....	28
10.4 Durée d'extinction de la dette (P153.2).....	28
10.5 Taux d'impayés - P154.0.....	28
10.6 Montant des abandons de créances et versement au Fonds de Solidarité	28
10.7 Part du prix de l'eau Fonct/Invest	28
11 Patrimoine Assainissement	29
11.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées	29
11.2 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	29
12 Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	30

12.1	Glossaire	30
12.2	Système d'épuration des Blaches - Péage de Roussillon - 060000138345	30
12.2.1	STEU du Péage de Roussillon Sandre : 0605383440021	31
12.2.1.1	Performance et niveau de rejet	31
12.2.1.2	Apports extérieurs	31
12.2.1.3	Fonctionnement du traitement des boues	31
12.2.1.4	Sous-produit de l'assainissement	32
12.2.1.5	Consommation des produits de traitements et consommation électrique	32
12.2.1.6	Fonctionnement du réseau	32
12.2.1.7	Fréquence de déversement et estimation des volumes déversés	32
12.2.1.8	Incidents remarquables	32
12.2.1.9	Curage des réseaux	32
12.2.1.10	Travaux importants	32
12.3	Système de St Alban du Rhône – SANDRE 060000138353	33
12.3.1	Station d'épuration de St Alban du Rhône - 060938019002	33
12.3.1.1	Evolution du volume journalier	33
12.3.1.2	Performance de la station d'épuration	34
12.3.1.3	Apports extérieurs	34
12.3.1.4	Fonctionnement du traitement des boues	34
12.3.1.5	Consommation	34
12.3.1.6	Maintenance et réparation	34
12.3.2	Réseau Système de St Alban du Rhône	34
12.4	Système d'épuration de Beaurepaire Sandre - 060000132034	35
12.4.1	STEU de Beaurepaire	35
12.4.2	Réseau	36
12.5	Système d'épuration de Saint Maurice l'exil	36
12.6	Le système d'assainissement Auberives Sur Varèze	37
12.7	Lagunage d'Agnin	37
12.8	Lagunage d'Assieu :	37
12.9	Lagunage de Moissieu sur Dolon :	38
12.10	Lagunage de Bellegarde Poussieu :	38
12.11	Lagunage de Piseu :	38
12.12	Lagunage de Revel Tourdan :	38
12.13	Lagunage de Cour et Buis :	38
12.14	Filtre Planté de Roseaux de Pact :	39
12.15	Filtre Planté de Roseaux de Jarcieu :	39
12.16	Filtre planté de roseaux de Pommier de Beaurepaire :	39
12.17	Le filtre Planté de Roseaux de Chanas – hameau du rosay	39
12.18	Usine de compostage	40
12.18.1	Fonctionnement	40
12.18.2	Traitement des déchets verts	41
12.18.3	Traitement des boues d'épuration	42
13	SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	43
13.1	Etendue du service	43
13.2	Prestations assurées dans le cadre du service	43
13.3	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	44
13.4	Prestation Entretien	44
13.5	Opérations groupées de réhabilitation	45
13.6	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	45
13.7	Les contrôles de 2020 en chiffres	46
13.8	Tarification et recettes du service	46
14	BILAN FINANCIER Assainissement	47
14.1	Résultat comptable de l'exercice	47
14.2	Analyse financière récapitulatif	47
14.3	La dette	48
15	Indicateur Eau Potable	49
16	Indicateur Assainissement Collectif	50
17	Indicateur Assainissement Non Collectif	50

1 PRESENTATION

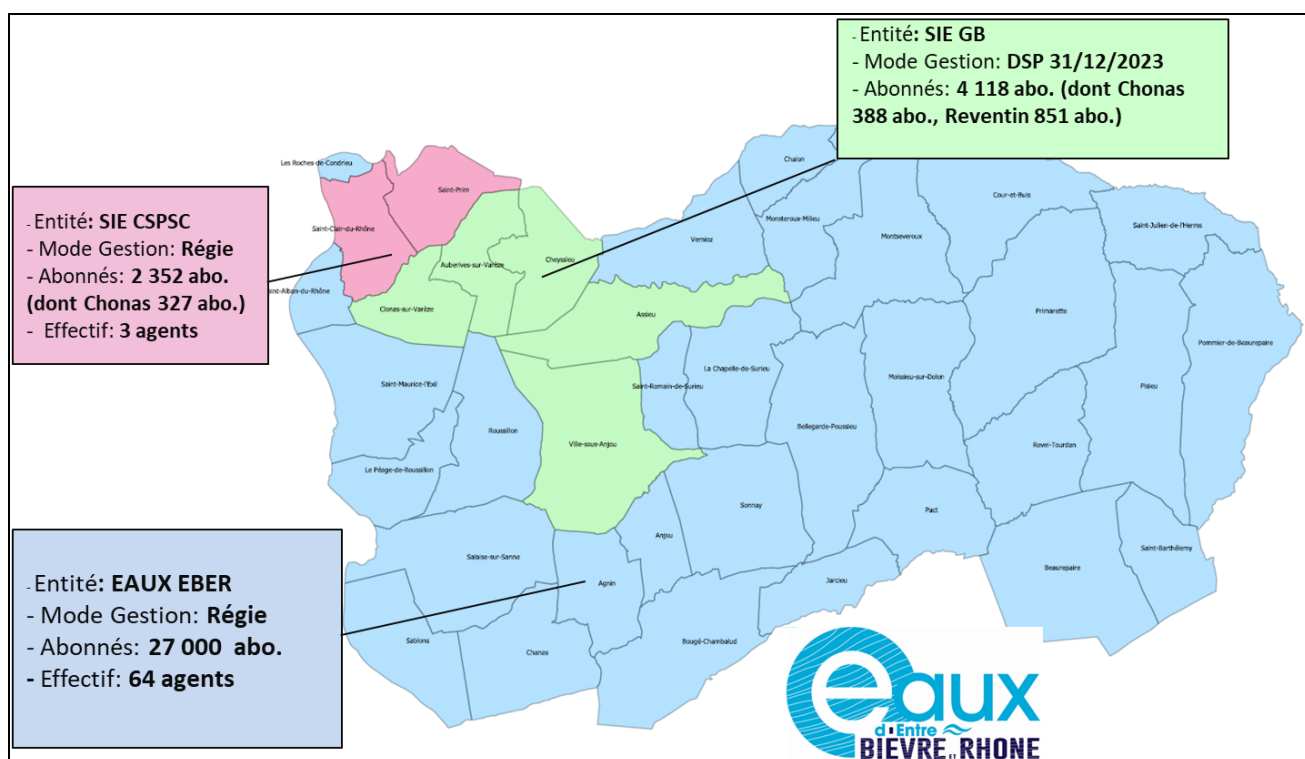
A partir du 1^{er} janvier 2020, la compétence de l'eau potable est assurée par Entre Bièvre et Rhône. Ainsi la Communauté de Communes, déjà compétente en assainissement depuis 2019 sur l'entièreté du territoire, gère l'eau et l'assainissement.

Une régie unique de l'eau et de l'assainissement, Eaux d'Entre Bièvre et Rhône, est mise en place et constitue le service des eaux. Elle exerce sur deux territoires selon les cartes ci-dessous.

Pour l'eau potable, la Communauté de Communes exerce la compétence directement sur 30 communes.

Elle est membre :

- Du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chonas l'Amballan, St Prim, St Clair du Rhône pour les communes de St Clair du Rhône et de St Prim. Ce syndicat est géré en régie. Vienne Condrieu Agglomération est l'autre membre constitutif de ce syndicat (commune de Chonas) dont il est envisagé la dissolution à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Du Syndicat Intercommunal des Eaux Gerbey Bourrassonnes pour les communes d'Assieu, Clonas, Auberives sur Varèze, Cheyssieu et Ville-sous-Anjou. L'autre membre du syndicat est Vienne Condrieu Agglomération pour la commune de Reventin Vaugris. Le syndicat est géré par délégation de service public avec la société Suez



Carte de l'eau potable

La compétence assainissement s'exerce sur l'ensemble du territoire et au-delà puisque les communes de Condrieu, Vérin, Saint Michel sur Rhône et Chavanay sont assainies sur le site de Saint Alban du Rhône.

Les communes de Marcillolles, Chatenay, Viriville, Marcollin, Thodure, Beaufort, et le quartier des roches à Pajay sont assainis sur le site de Beaurepaire.



Carte de l'assainissement

2 ORGANISATION DU SERVICE

2.1 LA REGIE - EAUX D'ENTRE BIEVRE ET RHONE

La régie des eaux en accord avec ses statuts est dotée d'un conseil d'exploitation dont les représentants sont :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| - MALATRAIT Jean-Charles | Chanas |
| - TEIL Laurent | Sablons |
| - AZZOPARDI Xavier | Salaise |
| - BECT Gérard | Saint-Barthélemy |
| - BERHAULT Yann | Jarcieu |
| - BONNETON Gilles | Cheyssieu |
| - CHOUCHANE Aïda | Saint-Maurice-l'Exil |
| - COURION Sébastien | Le Péage-de-Roussillon |
| - DARBON Thierry | Le Péage-de-Roussillon |
| - ILTIS Laurent | Pact |
| - LHERMET Claude | Sonnay |
| - MERLIN Olivier | Saint-Clair-du-Rhône |
| - MONTEYREMARD Christian | Agnin |
| - PAQUE Yannick | Beaurepaire |
| - ROUSVOAL Marc | Roussillon |
| - SOLMAZ Kénan | Beaurepaire |
| - VIALLATTE Régis | Clonas-sur-Varèze |
| - MONTAGNON Emmanuel | SME GEBO |
| - SCAFI Paul | SIE CSPSC |

M. Jean-Charles Malatrait Vice-président au cycle de l'eau en est le président.

2.2 ORGANISATION MISE EN PLACE

L'ensemble du service est exploité en régie.

Le service relation aux abonnés regroupe l'ensemble des missions d'accueil et de facturation.

Il est chargé, entre autres, d'accueillir et d'informer les usagers pour chacune de leurs démarches, de gérer les mutations (abonnements, résiliations, créations de branchements neufs).

Il assure également toute la partie facturation (calcul et réalisation des rôles) d'après les relevés de compteurs établis pendant l'année. Les encaissements de factures sont gérés par le Trésor Public, en étroite relation avec nos services qui proposent différents modes de règlements.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les équipes de la régie assurent aussi les missions accueil, facturation, suivi des abonnements, relève de compteurs ainsi qu'un appui technique pour le compte du SIE Chonas, Saint Prim et Saint Clair du Rhône.

Un portail des abonnés a été mis en place afin de faciliter d'avantage la relation avec l'abonné.

Le service propose pour une partie de son territoire seulement mais avec la volonté de l'étendre :

- La mensualisation de la facture d'eau. Pour **33 %** des abonnés soit environ **9 017** abonnés.
- Le prélèvement automatique pour **11 %** des abonnés soit **2 927** abonnés.

Le service assainissement assure l'ensemble du fonctionnement des unités de traitements des eaux, du réseau d'assainissement et du contrôle/conseil/entretien des installations d'assainissement non Collectif.

Le service travaux permet de réaliser ou faire réaliser toutes les opérations d'entretien, de maintenance, de réparation et de branchement neuf tant en eau qu'en assainissement.

Le service de l'eau potable est en charge de l'ensemble de la distribution, entretien et surveillance du réseau d'eau potable et des stations de pompage et réservoirs associés. Il assure l'ensemble des interventions techniques sur le réseau et auprès des abonnés. Il est en charge de la relève des compteurs et du contrôle de la qualité de l'eau.

2.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

			Eau potable		Assainissement collectif				ANC	
	Commune	Pop Totale janv 20	Abonnés Eau	m3 facturés AEP	Abonnés ASST	Taux raccordement	Habitants en AC	m3 facturés asst	Abonnés ANC	Habitants en ANC
	AGNIN	1 148	555	60 540	442	80%	940	44 476	98	208
	ANJOU	1 032	462	54 491	406	88%	925	48 142	47	107
	CHANAS	2 752	1 204	153 067	983	82%	2 277	116 205	205	475
	LE PEAGE DE ROUSSILLON	6 648	3 156	352 588	3 096	98%	6 605	345 225	20	43
	ROUSSILLON	8 572	4 037	438 497	3 908	97%	8 377	410 567	91	195
	SABLONS	2 319	1 069	87 876	1 067	100%	2 310	86 346	4	9
	SAINT MAURICE L'EXIL	6 284	2 697	345 136	2 643	98%	6 223	312 773	26	61
	SALAISE SUR SANNE	4 556	2 387	440 918	2 227	93%	4 318	357 003	123	238
		33 311	15 567	1 933 113	14 772	95%	31 975	1 720 737	614	1 336
	BEAUREPAIRE	5 036	2 532	276 387	2 416	95%	4 788	499 910	125	248
	SAINT-BARTHELEMY	968	390	67 069	372	95%	894	63 569	31	74
		6 004	2 922	343 456	2 788	95%	5 682	563 479	156	322
	LES ROCHES DE CONDRIEU	1 951	937	95 203	933		1 943	95 198	4	8
									-	
	SAINT ALBAN DU RHONE	854	388	42 347	356	92%	784	38 827	32	70
									-	
	ASSIEU charina et transit asst		17	2 593	46		-	-	19	-
	BELLEGARDE-POUSSIEU	1 004	485	36 743	324	67%	682	23 585	153	322
	BOUGE-CHAMBALUD	1 384	663	125 788	356	54%	762	77 743	291	622
	CHALON	181	81	7 400	-		-	-	80	181
	COUR ET BUIS	925	412	34 869	300	73%	692	22 206	101	233
	JARCIEU	1 070	565	42 548	436	77%	829	27 601	127	241
	LA CHAPELLE DE SURIEU	767	315	34 007	169	54%	417	14 715	142	350
	MOISSIEU-SUR-DOLON	738	369	27 327	186	50%	377	12 438	178	361
	MONTEROUX-MILIEU	815	315	27 782	134	43%	351	10 368	177	464
	MONTSEVEROUX	980	443	43 863	164	37%	365	14 422	276	615
	PACT	867	412	30 525	201	49%	422	11 314	212	445
	PISIEU	534	256	29 082	84	33%	182	5 617	163	352
	POMMIER-DE-BEAUREPAIRE	720	365	30 549	118	32%	241	7 111	235	479
	PRIMARETTE	735	349	36 512	95	27%	204	8 446	247	531
	REVEL-TOURDAN	1 078	528	44 423	419	79%	884	35 262	92	194
	SAINT ROMAIN DE SURIEU	362	190	29 240	124	65%	245	11 472	59	117
	SAINT-JULIEN-DE-L'HERM	153	86	6 644	-		-	-	77	153
	SONNAY	1 268	580	62 327	61	11%	135	8 911	513	1 133
	VERNIOZ	1 371	687	75 028	501	73%	1 022	49 161	171	349
		14 952	7 118	727 250	3 718	52%	7 809	340 372	3 313	7 143
	VILLE SOUS ANJOU		-	0	247		-	20 902	291	-
									-	
	TOTAL EAU 2020	57 072	26 932	3 141 369						
	SAINT CLAIR DU RHONE	3 848	1 630	219 013	1 566	96%	3 697	175 624	64	151
	SAINT PRIM	1 421	473	59 463	372	79%	1 118	40 987	101	303
		5 269	2 103	278 476	1 938	92%	4 856	216 611	165	455
	2020									
	ASSIEU (Suez)	1 564	676	65 823	578	86%	606	55 580	87	205
	AUBERVES-SUR-VAREZE	1 511	604	68 429	560	93%	1 511	67 810		-
	CHEYSSIEU	1 040	430	43 805	409	95%	1 001	44 151	16	39
	CLONAS SUR VAREZE	1 486	597	66 376	549	92%	1 397	57 118	35	89
	VILLE SOUS ANJOU	1 196	543	62 075						
	st clair et st prim		127	14 553						
	GEBO	6 797	2 977	321 061	2 096	70%	4 515	224 659	138	333
		69 138	32 012	3 740 906						
	TOTAL Asst 2020				26 848	84%	57 562	3 220 785		
	TOTAL ANC 2020								4 713	9 668

INDICATEUR Descriptif

Le service public d'eau potable dessert : 57 072 habitants

D 101.0

Le service public d'assainissement collectif dessert 57 562 habitants

D201.0

Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées est de 84 %

P201.1

Le service public d'assainissement non collectif dessert 9 668 habitants

D301.0

3 PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

3.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs des redevances par délibération. Le tarif n'est pas uniforme sur l'ensemble des communes mais une démarche de lissage est en cours avec une échéance de tarif unique programmée pour 2027/2028.

L'ensemble des tarifs est binôme comprenant :

- Une partie fixe uniforme sur le territoire
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable différente selon la commune

Progressivement, il est mis en place un système avec 2 factures par an comprenant la demi-part fixe et la consommation relevée ou estimée selon le cas. Une relève est systématiquement faite par abonné et par an. Le passage partiel à la radio relève a permis cette évolution qui se poursuit pour s'étendre à l'ensemble des abonnés au cours des années à venir.

Le tarif voté respecte l'obligation du plafonnement de la part fixe des tarifs d'eau et d'assainissement collectif à 30 % pour une facture de 120 m3 (arrêté du 6 août 2007 publié au J.O le 21/09/2007) en application de la loi sur l'eau du 30/12/2006.

3.2 LE PRIX DE L'EAU

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'eau

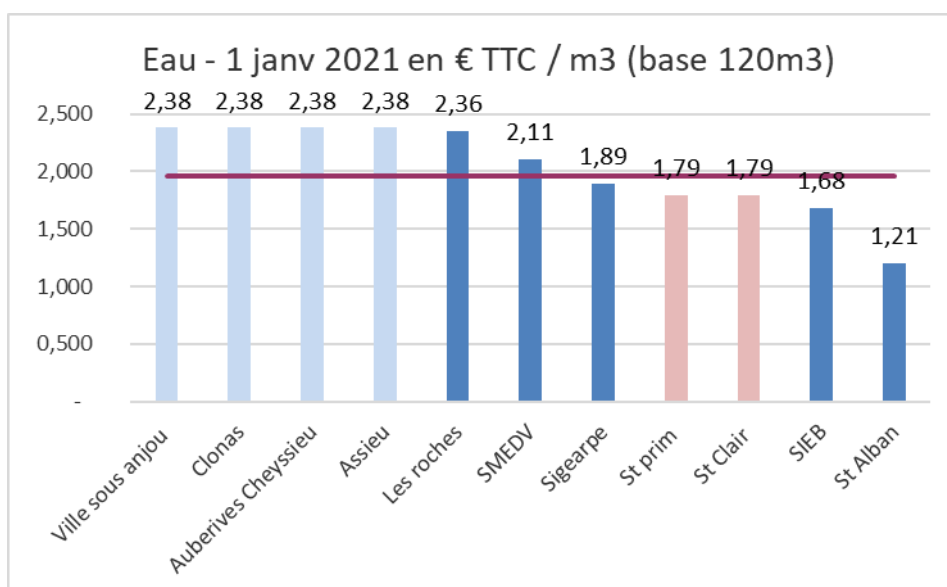
				Incidence *
Redevance payée par les abonnés au service		2020	2021	€ TTC (120 m3)
tarif applicable au 1er janvier € HT		€ HT	€ HT	Incidence %
Redevance prélèvement		0,1	0,1	
Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne	PF (DN15)	36,28	36,28	227,04 €
	€/m3	1,071	1,111	2,87%
St ALBAN	PF	36,28	36,28	144,62 €
	€/m3	0,370	0,460	9,59%
Vernioz, Chalon, Monsteroux milieu, Montseveroux, Cours et buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud	PF (DN15)	36,28	36,28	253,12 €
	€/m3	1,317	1,317	0,5%
Beaurepaire, Saint Barthélemy	PF (DN15)	36,28	36,28	201,59 €
	€/m3	0,850	0,910	4,60%
Les Roches de Condrieu	PF (DN15)	36,28	36,28	282,74 €
	€/m3	1,551	1,551	0%
* y compris taxe agence de l'eau (augmentation de 0,01 €/m3) et en TTC				

INDICATEUR PRIX REGIE

1.93 € TTC/m³ AEP en moyenne pour un usager consommant 120 m³

D 102.0

Dans un souci de transparence du tarif les communes des syndicats sont reprises dans le graphique ci-dessous. La régie figure en bleu foncé



La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est alors de 1.96 € TTC/ m3 (base 120m3)

SMEDV : Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

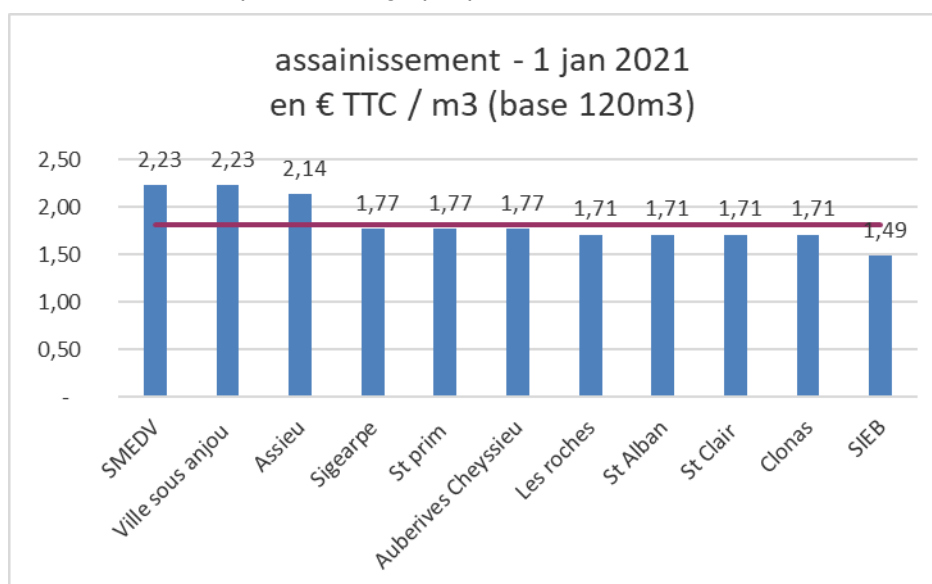
SIEB : Beaurepaire, Saint Barthélemy

3.3 LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'assainissement

				Incidence *
Redevance payée par les abonnés au service		2020	2021	€ TTC (120 m3)
tarif applicable au 1er janvier € HT		€ HT	€ HT	Incidence * %
Agnin, Anjou, Auberives sur Vazeze, Chanas, Cheyssieu, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne, Saint Prim	PF	34,00	34,00	212,96 €
	€/m3	1,14	1,180	3%
ASSIEU	PF	34,00	34,00	256,52 €
	€/m3	1,51	1,510	0%
St ALBAN	PF	34,00	34,00	205,04 €
	€/m3	1,03	1,120	6%
St Clair du Rhône, Clonas sur Vazeze	PF	34,00	34,00	205,04 €
	€/m3	1,00	1,120	8%
Vernioz, Chalon, Monstereux milieu, Montseveroux, Cours et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud, Ville sous Anjou	PF	34,00	34,00	267,08 €
	€/m3	1,59	1,590	0%
Beaurepaire, Saint Barthélemy	PF	34,00	34,00	178,64 €
	€/m3	0,85	0,920	5%
LES ROCHES	PF	34,00	34,00	205,04 €
	€/m3	1,03	1,120	6%
* sur la valeur TTC y compris taxe agence de l'eau				

Le prix global par communes est repris dans le graphique ci-dessous



La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est de 1.81 € TTC/ m3 (base 120m3)

INDICATEUR PRIX REGIE

1.81 € TTC/m³ assainissement pour un usager consommant 120 m³

D 204.0

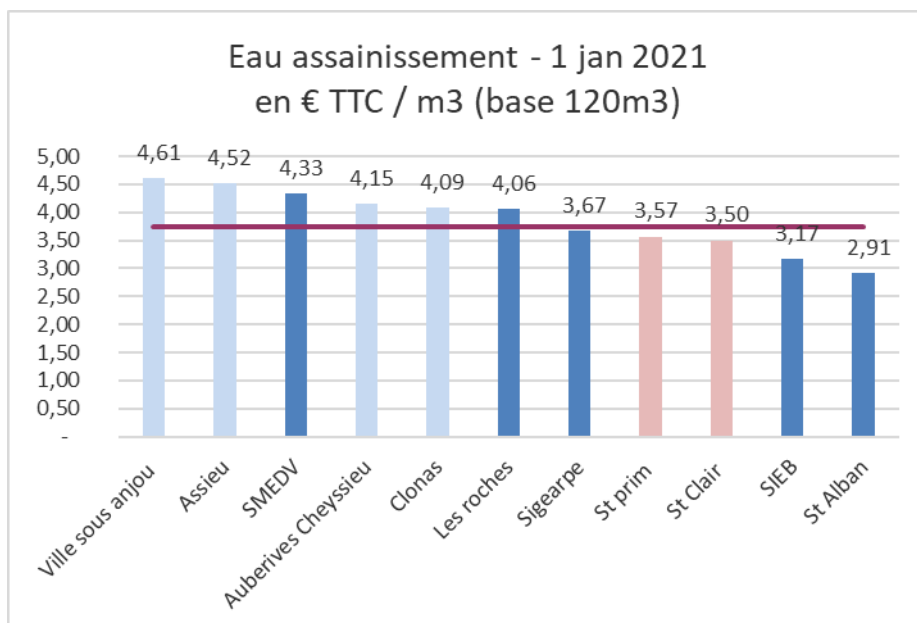
SMEDV : Vernioz, Chalon, Monstereux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud, Ville sous Anjou

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

SIEB : Beaurepaire, Saint Barthélemy

3.4 LE PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix global par commune est repris dans le graphique ci-dessous



La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est de 3,77 € TTC/ m³ (base 120m³) sur l'ensemble des communes (y compris les syndicats). En ne comptabilisant que les communes de la régie c'est 3,74 € TTC/m³.

INDICATEUR PRIX Eau assainie REGIE

3.74 € TTC/m³ eau et assainissement pour un usager consommant 120 m³

D 204.0

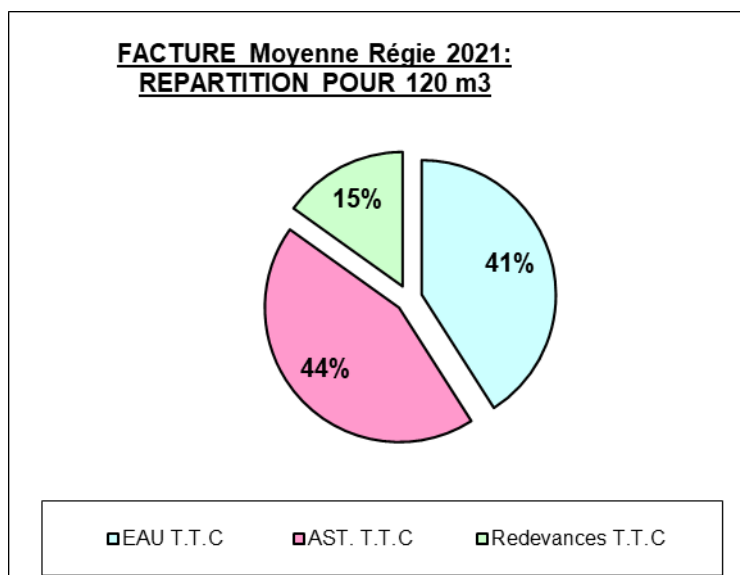
SMEDV : Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud,

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

SIEB : Beaurepaire, Saint Barthélemy

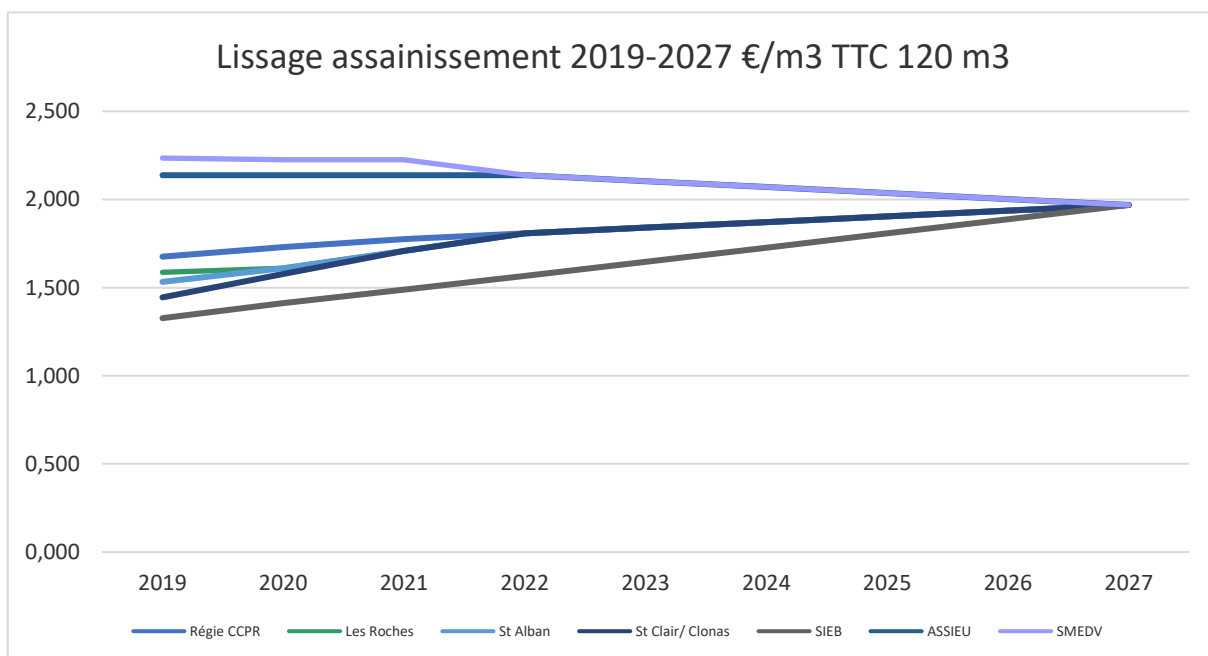
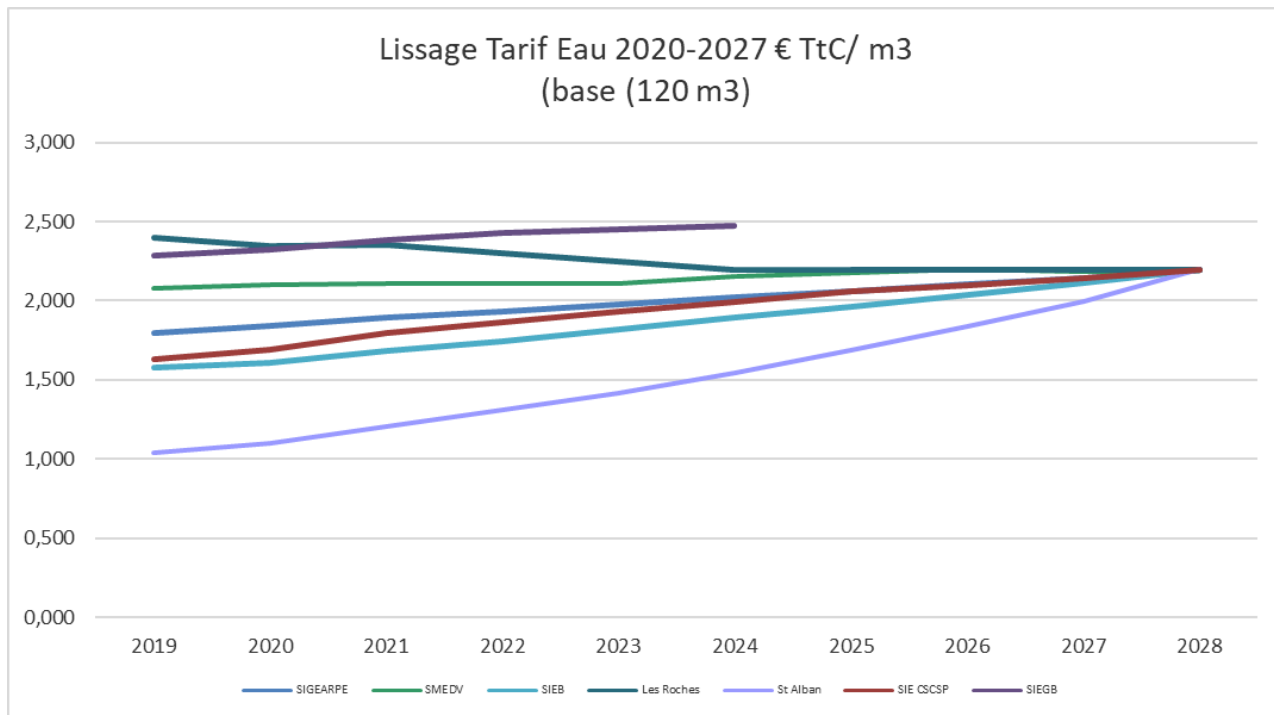
3.5 COMPOSANTES DE LA FACTURE

La facture d'un abonné domestique sur la base de 120 m³ se décompose ainsi :



3.6 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de lissage du tarif est guidé par un programme d'investissement ambitieux et cela devrait conduire à la projection de tarif ci-dessous.



4 QUELQUES SUIVIS

4.1 RELATION ABONNES

SATISFACTION ABONNES Assainissement

Le taux de débordement des abonnés est de NR (0.05 ‰)

p251.1

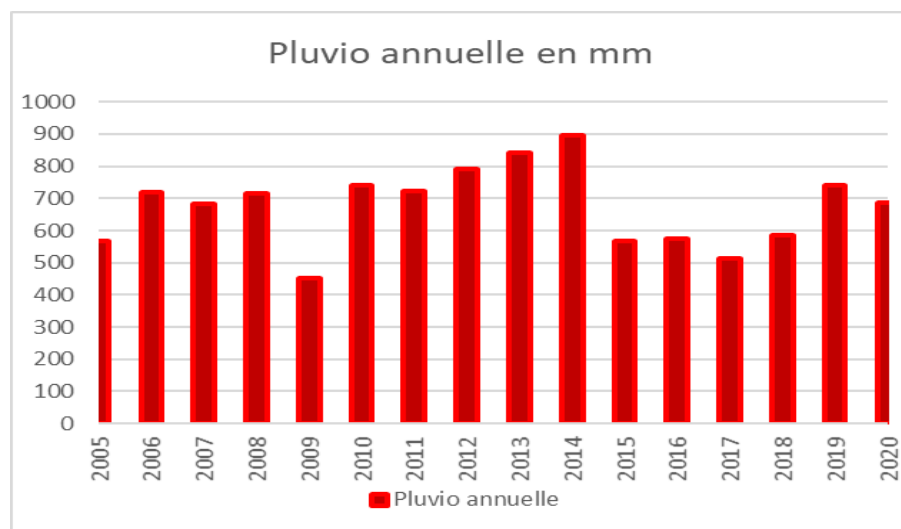
Le taux de réclamation écrites est de NR (0.1 ‰)

p258.1

4.2 CONSOMMATION

4.3 NBR DE KM PARCOURUS

4.4 INDICATEUR METEO



L'année 2020 est un peu pluvieuse pour la 6ème année consécutive même si les valeurs avoisinent les 700 mm par an.

4.5 COUT ENERGETIQUE / M3 EAU POTABLE

Le coût énergétique des pompages d'eau est calculé et représente 0.05 €/m³ produit. Cela varie selon les pompages mais c'est le cout global ramené au m3 produit total.

5 RESSOURCES EN EAU

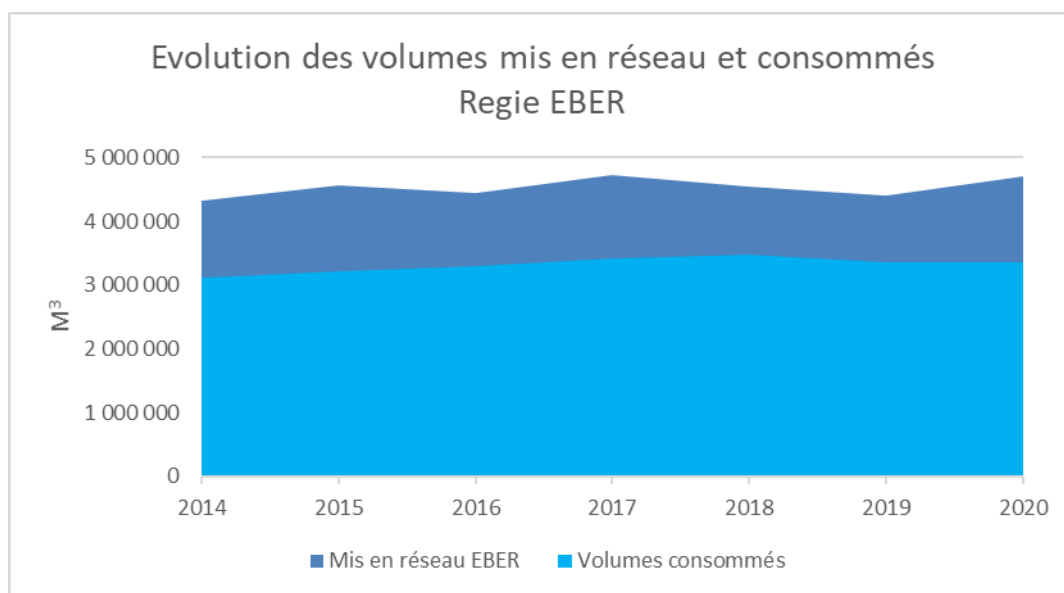
5.1 POINTS DE PRELEVEMENT

	2019	2020	Part globale
Les Iles	2 088 860	2 167 028	47%
Golley Moulins	199 972	315 682	7%
Golley Puits	156 337	180 865	4%
Source Francou	40	1 951	0%
Source de Mata	264 058	250 722	5%
Sources Barbarins	22 606	21 404	0%
Sources Nassins	41 007	39 670	1%
Mourelet	757 968	757 808	17%
Ronjay	278 760	328 661	7%
Les Imberts	241 860	239 150	5%
Sources Primarette	229 699	264 225	6%
TOTAL	4 281 167	4 567 166	

La ressource des Iles est la plus sollicitée. Elle s'est substituée en partie à des prélèvements sur les autres ressources. Le prélèvement a globalement augmenté. La crise COVID-19 a réduit les interventions de contrôles de fuites préventifs ainsi que les travaux de renouvellement de canalisation ce qui s'est ressenti sur les rendements.

5.2 VOLUMES PRELEVES

La partie bleu clair du graphique représente le volume consommé. L'année 2020 présente une dégradation du rendement de réseau sans surprise au regard des semaines de confinement.

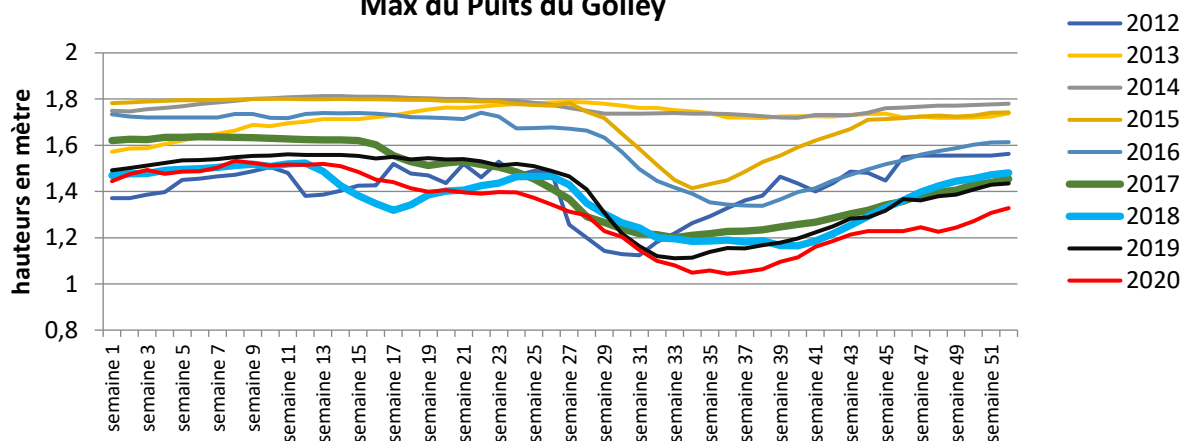


Les graphiques ci-après s'attachent à suivre l'évolution de certaines ressources soit par suivi du débit hebdomadaire soit par suivi des niveaux.

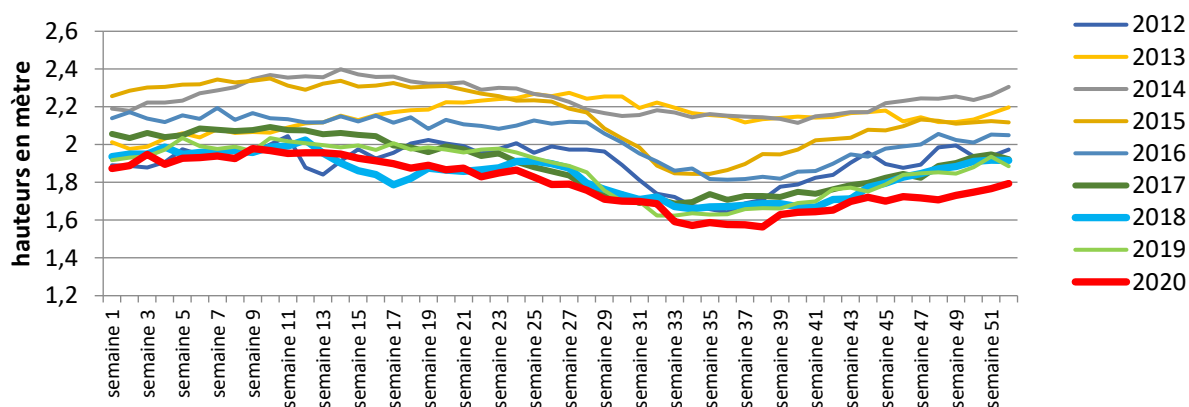
Les ressources en eau sont diverses. Le captage des îles représente 50 % de la ressource. L'année 2020 est marquée par une hausse des prélèvements.

En moyenne et tous besoins confondus 12 800 m³/j soit 225 l/j/habitants

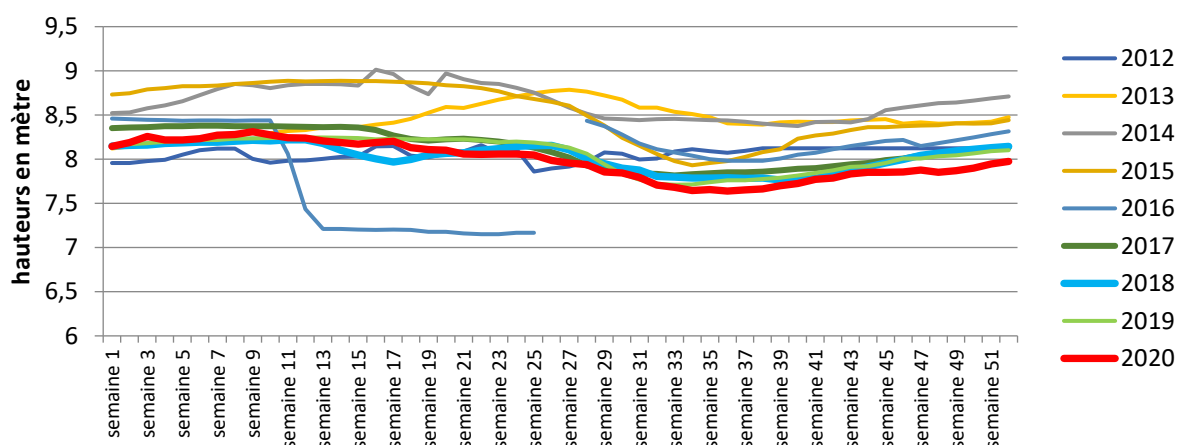
**Comparaison annuelles des hauteurs piezométriques hebdomadaires
Max du Puits du Golley**



**Comparaison annuelle des hauteurs hebdomadaires Max du niveau de
la Galerie du Golley**



**Comparaison annuelles des hauteurs piezométriques hebdomadaires
Max du Forage du Golley**



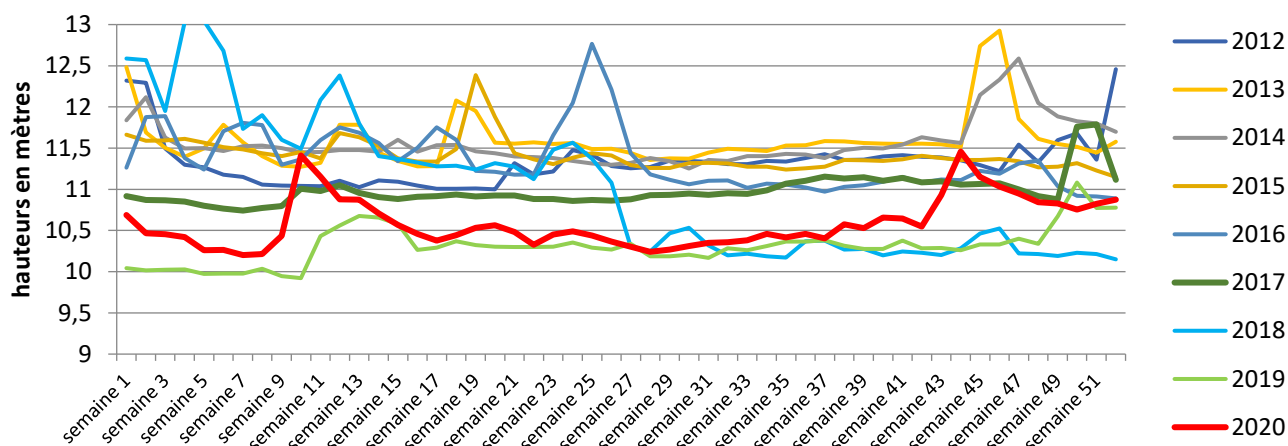
Les niveaux de 2020 sont une nouvelle fois très en-dessous des moyennes de ces 5 dernières années (avec des années 2013-2014 particulièrement hautes). On retrouve également une variation saisonnière.

Les taux de nitrates restent stables en 2020 avec cependant des variations pour la source du Golley au second semestre mais un peu moins prononcées que les années précédentes.

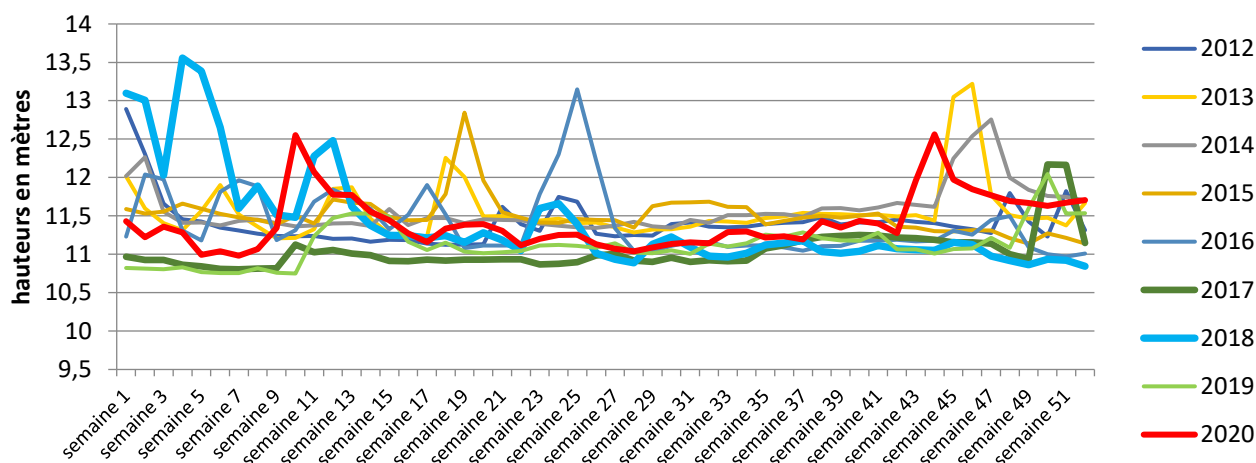
5.4 SUIVI SITE DES ILES

Les mesures sont prises sur le max hebdomadaire pour s'affranchir de toute modification liée aux périodes de prélèvement. Seuls les graphiques des Puits 2, 4 et 5 sont présentés (les variations sont très similaires). Le site des Iles réagit directement au débit du Rhône. Les puits les plus proches du Rhône réagissent avec une amplitude plus importante. En 2020, les niveaux sont restés dans les moyennes avec des pics qui correspondent à des niveaux de crues du Rhône.

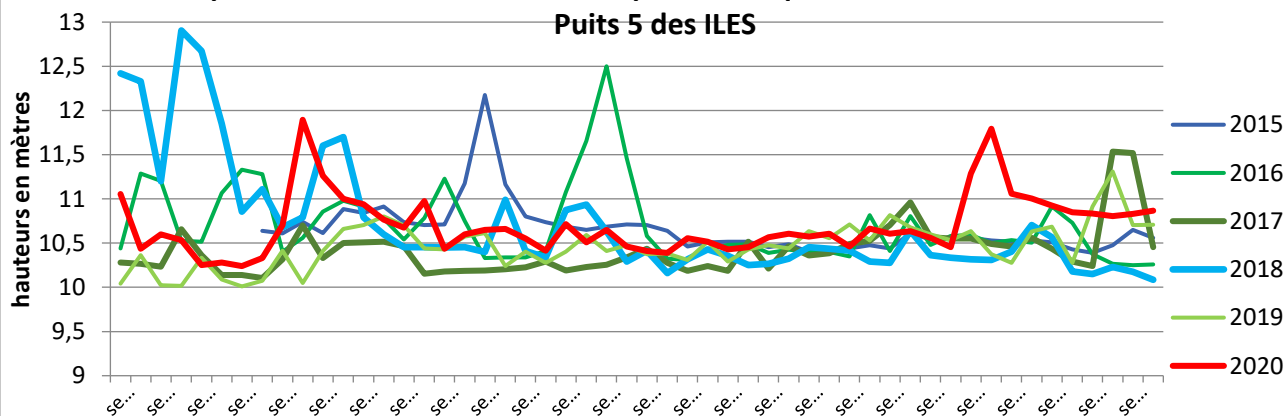
Comparaison annuelle des hauteurs piezométriques hebdomadaires Max du Puits 2 des ILES



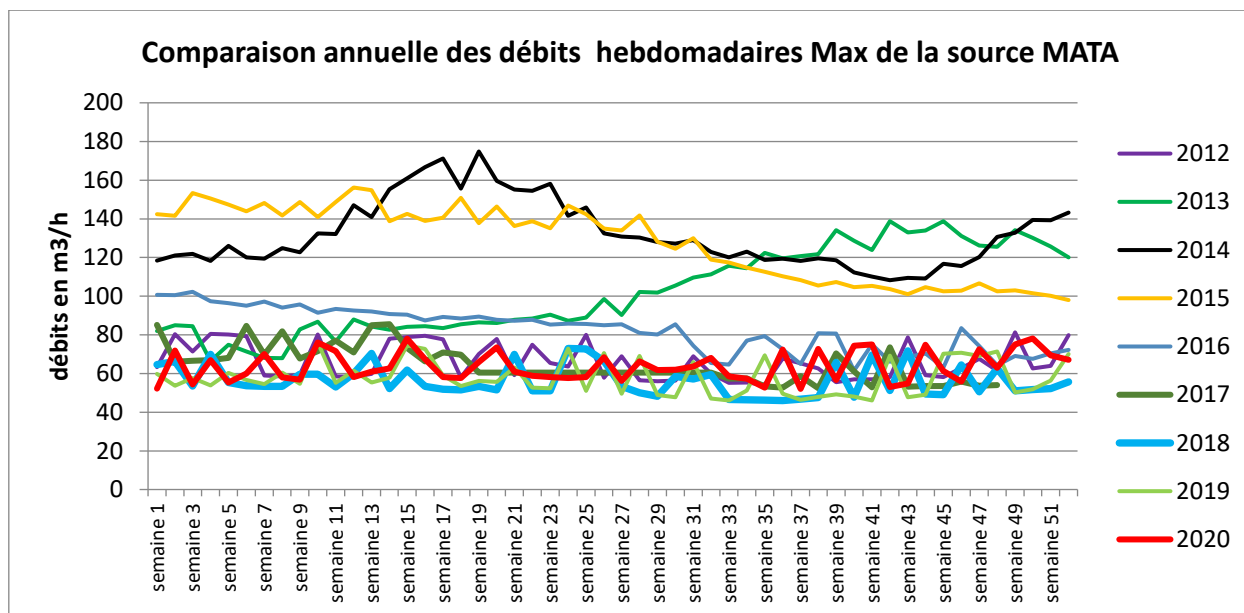
Comparaison annuelle des hauteurs piezométriques hebdomadaires Max du Puits 4 des ILES



Comparaison annuelle des hauteurs piezométriques hebdomadaires Max du Puits 5 des ILES

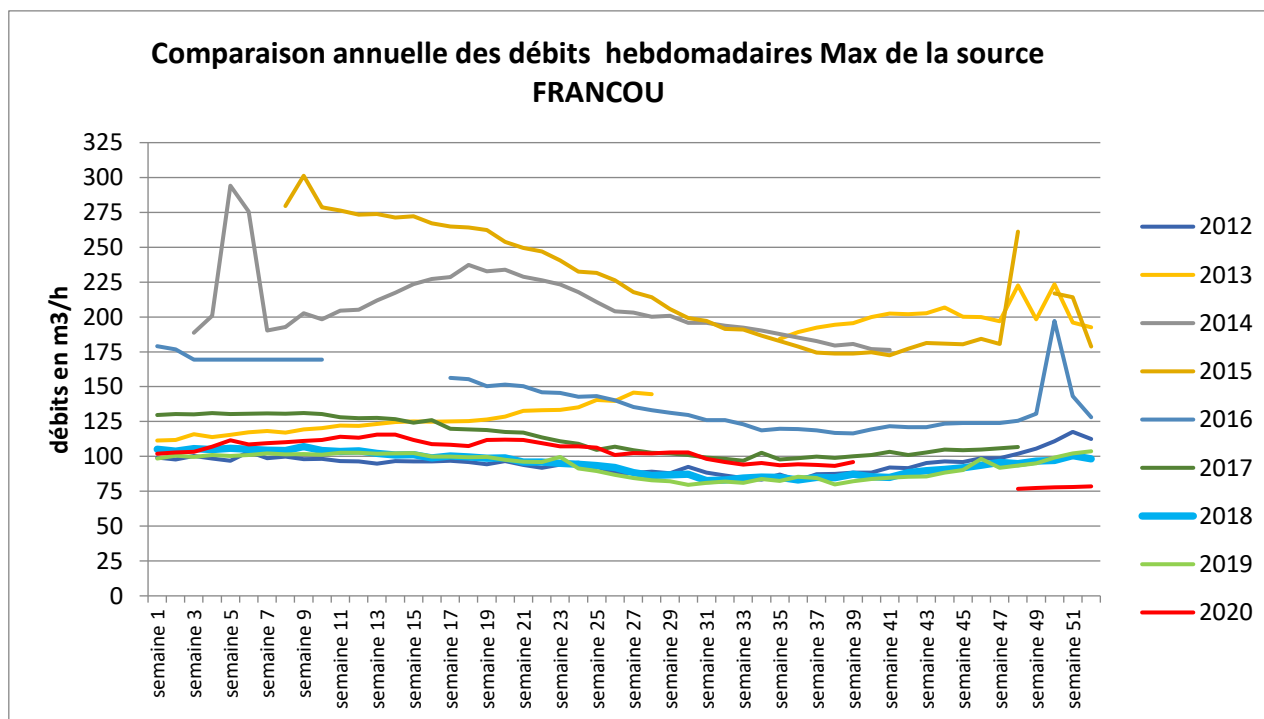


5.5 SUIVI SITE DE MATA



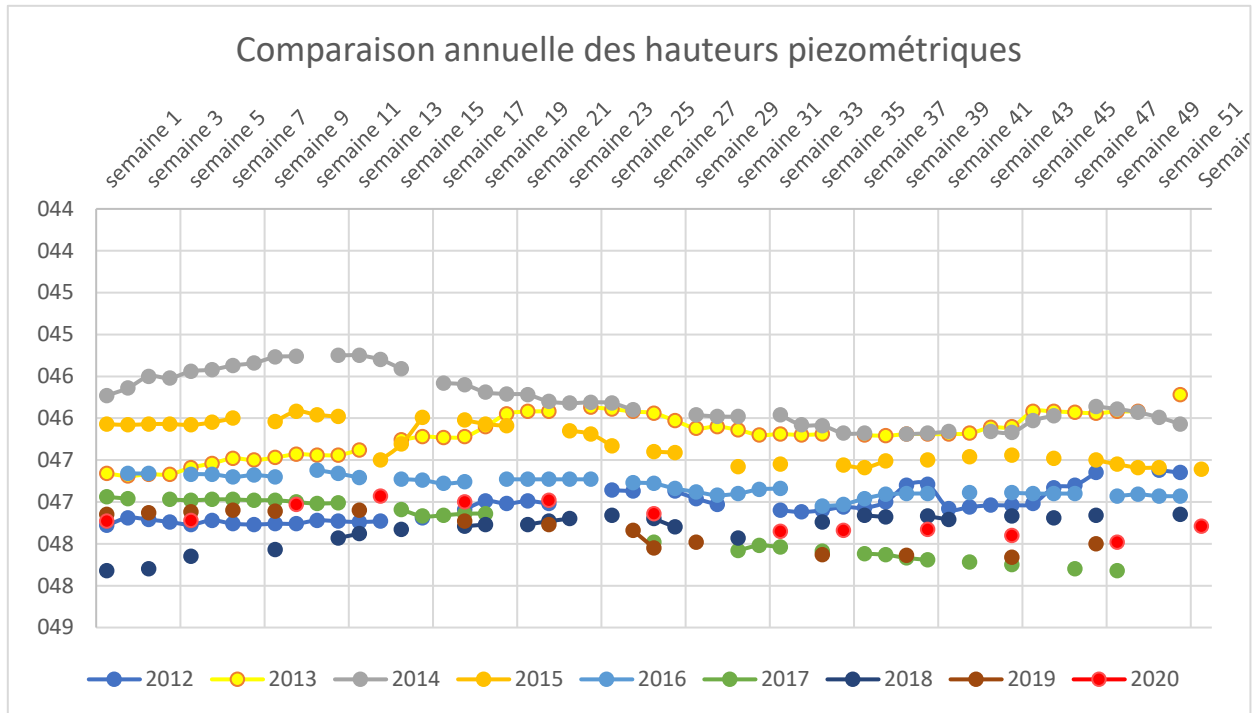
Les années 2013, 2014 et 2015 ont été exceptionnellement hautes. En 2020, la baisse progressive observée les années précédentes s'est stabilisée. Les niveaux restent très inférieurs aux moyennes de ces 7 dernières années. La molécule ESA Métolachlore a été détectée au-dessus du seuil réglementaire (mais très en dessous des valeurs sanitaires maximales).

5.6 SUIVI SITE DE FRANCOU



Comme pour MATA la baisse observée en 2016/2017 s'est stabilisée. Un remplacement des sondes débitométriques à l'automne a entraîné une correction des valeurs des débits. Depuis 2017, les valeurs Nitrates sont passées au-dessus de la norme réglementaire des 50 mg/l. la ressource n'est plus exploitée directement.

5.7 SUIVI CAPTAGE DES IMBERTS



Le niveau de la nappe reste dans les moyennes basses avec cependant une légère amélioration par rapport à 2019.

5.8 CAPTAGE DU MOURELET

NR

5.9 SOURCE DE PRIMARETTE

NR

6 QUALITE ET TRAITEMENT DE L'EAU

L'eau de différentes origines est traitée par chloration ; cela permet d'assurer la réponse en plan Vigipirate et assure un effet rémanent tout au long du réseau. Hormis pour les eaux de captage du Ronjay. Un projet de chloration doit être mis en place.

Les résultats du contrôle réglementaire transmis par l'ARS démontrent une bonne qualité de l'eau distribuée tout au cours de l'année : une seule analyse bactériologique n'est pas conforme et la cause en a été identifiée. Concernant les paramètres physico chimiques 8 analyses présentent des valeurs au-delà de la norme et font l'objet de surveillance et à partir de 2021 de surveillance renforcée.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P 101.1)	184	183	99.5 %	
Conformité physico-chimique (P102.1)	210	202	96.2 %	Présence métolachlore

INDICATEUR Qualité Eau

L'indicateur de conformité bactériologique est de 99.5 % P 101.1

L'indicateur de conformité physico-chimique est de 96.2 % P 102.1

6.1 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'ARS transmet annuellement cet indice avec la grille de lecture ci-dessous et le détail des captages.

Selon la grille ci-dessous il est possible de classer les captages ainsi :

0%	aucune action
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indicateur de la protection de la ressource

Captages	D.U.P. - Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource *	Débit moyen (m3/j)	indice pondéré
BARBARIN		Procédure en cours	40%	389	155,6
CIVERT HS		Procédure non poursuivie	40%	0	0,0
FRANCOU	09/07/1982	Procédure terminée (captage public)	60%	119	71,4
GARILLE HS		Procédure non poursuivie	40%	0	0,0
GOLLEY FORAGE	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	328	196,8
GOLLEY GALERIES	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	740	444,0
GOLLEY PUIITS	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	220	132,0
ILES P1 HS	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1	0,6
ILES P2	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P3	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P4	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P5	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	2726	1635,6
IMBERTS FORAGE 1		Procédure en cours	40%	1290	516,0
IMBERTS FORAGE 2		Procédure en cours	40%	10	4,0
MATA	09/07/1982	Procédure terminée (captage public)	60%	801	480,6
MOURELET F1	26/10/2006	Procédure terminée (captage public)	60%	1959	1175,4
MOURELET F2	26/10/2006	Procédure terminée (captage public)	60%	980	588,0
NASSIN 1	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 2	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 3	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 4	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 5	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
PRIMARETTE HAUT		Procédure en cours	40%	170	68,0
PRIMARETTE SOUS LES BO		Procédure en cours	40%	170	68,0
PRIMARETTE TUNNEL		Procédure en cours	40%	170	68,0

indicateur pondéré sur le débit pour la collectivité :

56,7 %

INDICATEUR Qualité Eau

L'Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 57%

(P108.3)

7 LE PATRIMOINE DE L'EAU

7.1 LONGUEUR DU RESEAU

LINEAIRE DES CANALISATIONS PAR COMMUNE	
date d'extraction des données : 15/02/2021	
TOTAL	885019
Commune	Longueur (ml)
AGNIN (38003)	21 738
ANJOU (38009)	12 981
ASSIEU	5 397
BEAUREPAIRE (38034)	55 155
BELLEGARDE-POUSSIEU	35 553
BOUGE-CHAMBALLUD (38051)	27 538
CHALON	6 577
CHANAS (38072)	34 867
COUR-ET-BUIS	29 656
JARCIEU	16 508
LA CHAPELLE-DE-SURIEU	31 802
LE-PEAGE-DE-ROUSSILLON (38298)	42 565
LES-ROCHES-DE-CONDRIEU (38340)	10 018
MOISSIEU-SUR-DOLON	32 844
MONSTEROUX-MILIEU	21 518
MONTSEVEROUX	30 101
PACT (38290)	18 118
PISIEU (38307)	35 558
POMMIER-DE-BEAUREPAIRE (38311)	34 542
PRIMARETTE (38324)	47 506
REVEL-TOURDAN (38335)	30 466
ROUSSILLON (38344)	62 099
SABLONS (38349)	22 064
SAINT-ALBAN-DU-RHONE (38353)	10 918
St-BARTHELEMY-BEAUREPAIRE (38363)	14 900
SAINT-JULIEN-DE-L'HERMS	10 410
SAINT-MAURICE-L'EXIL (38425)	50 990
SAINT-ROMAIN-DE-SURIEU	10 740
SALAISE-SUR-SANNE (38468)	61 984
SONNAY	32 761
VERNIOZ (38536)	27 143
	885 019

Le réseau présente une longueur hors branchements de 885 km (fév. 2021)

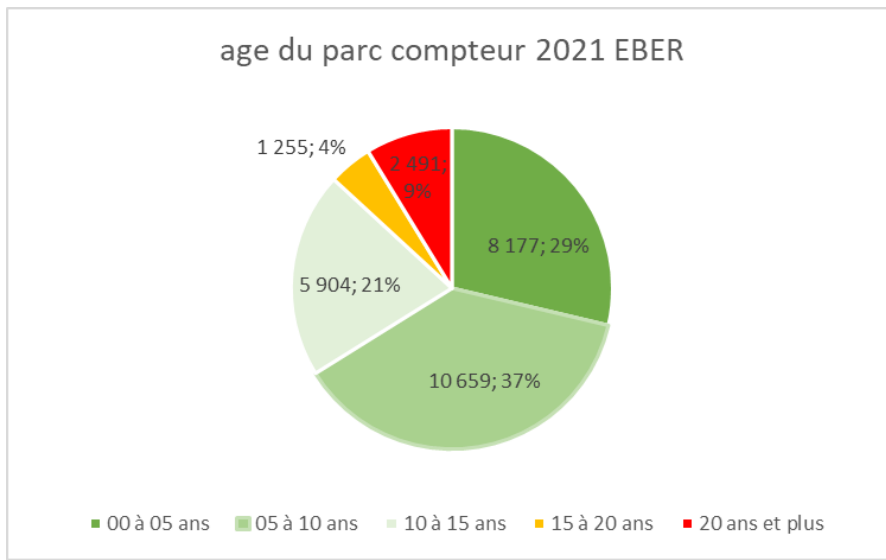
7.2 LES RESERVOIRS D'EAU

La capacité de stockage est disparate selon les secteurs. Au total il y a une capacité de stockage de **20 625 m3 répartis en 35 ouvrages**. Des investissements sont programmés pour améliorer la situation et l'autonomie des installations. L'objet est de retrouver des autonomies de l'ordre de la journée.

7.3 PARC COMPTEURS

Le renouvellement du parc compteurs est engagé à partir de 2021, devant permettre un renouvellement vertueux et périodique des compteurs sous 6 ans.

48 % du parc est équipé en radio.



7.4 PUITS ET FORAGES

Il y a 521 puits recensés actuellement par le service soit 2% des abonnements sur le territoire dont 1/3 alimenteraient aussi l'habitation.

AGNIN	12
ANJOU	11
BEAUREPAIRE	13
BELLEGARDE POUSSIEU	5
BOUGE CHAMBALUD	66
CHANAS	51
COUR ET BUIS	4
JARCIEU	12
LA CHAPELLE DE SURIEU	1
LE PEAGE DE ROUSSILLON	21
MOISSIEU SUR DOLON	1
MONSTEROUX MILIEU	4
MONTSEVEROUX	2
PACT	3
PRIMARETTE	2
ROUSSILLON	48
SABLONS	117
SAINT CLAIR DU RHONE	5
SAINT MAURICE L'EXIL	65
SAINT PRIM	4
SALAISE SUR SANNE	48
SONNAY	15
ST BARTHELEMY	9
VERNIOZ	2
Total	521

7.5 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU

EBER - Eau Potable		01/01/2021
	Nombre de points	Points obtenus
PLAN DU RESEAU OU PLANS	15	15
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
INVENTAIRE DES RESEAUX	30	25
VP.238/239/240 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux (60% des informations structurelles diamètre et matériau)	10	10
60 à 69,9% du réseau connu	1	
70 à 79,9% du réseau connu	2	
80 à 89,9% du réseau connu	3	
90 à 94,9% du réseau connu	4	
>95 % du réseau connu	5	5
VP.241 - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés pour plus de 50% du linéaire	10	10
60 à 69,9% du réseau connu	1	
70 à 79,9% du réseau connu	2	
80 à 89,9% du réseau connu	3	
90 à 94,9% du réseau connu	4	
>95 % du réseau connu	5	
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX	75	60
VP.242 - Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...)	10	10
VP.243 - Existence et mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan	10	0
VP.245 - Document identifiant pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs (référence du carnet métrologique et date de pose)	10	0
VP.246 - Document identifiant les secteurs de recherche de perte d'eau (date des recherches, nature des réparations)	10	10
VP.247 - Document identifiant les autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
VP.248 - Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation sur plus de 50% des réseaux (temps de séjour, capacités de transfert des réseaux)	10	10
TOTAL	120	100

INDICATEUR

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 100

P103.2b

8 ABONNEMENTS ET VOLUMES

8.1 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés est de 26 932 l'augmentation est de l'ordre de 1%. La mise à jour de la base de données et l'uniformisation des statuts des abonnés ont permis de consolider ce chiffre.

8.2 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

	2019 *	2020
Consommation relevée	3 363 844	3 358 548
Consommation facturée (pour info)		3 141 369
Production	4 281 167	4 567 166
Volumes Importés	127 587	138 801
Volumes Exportés	4 108	4 330
Non comptabilisé (volumes de service)	41 845	32 220
Bornes de puisage + coppernic	1 676	2 511
Comptage Gens du Voyage	1 441	700
Rendement	77,41	72,21
Linéaire de canalisation	887,79	885,00
Volumes perdus	995 840	1 307 658
Indice linéaire de conso non comptés	0,14	0,11
Indice linéaire de perte (avec 3<ilLP<5 = Acceptable)	3,07	4,05
Indice linéaire de consommation (avec 10<ILC<30 = semi urbain)	10,53	10,52
Rendement cible	67,11	67,10

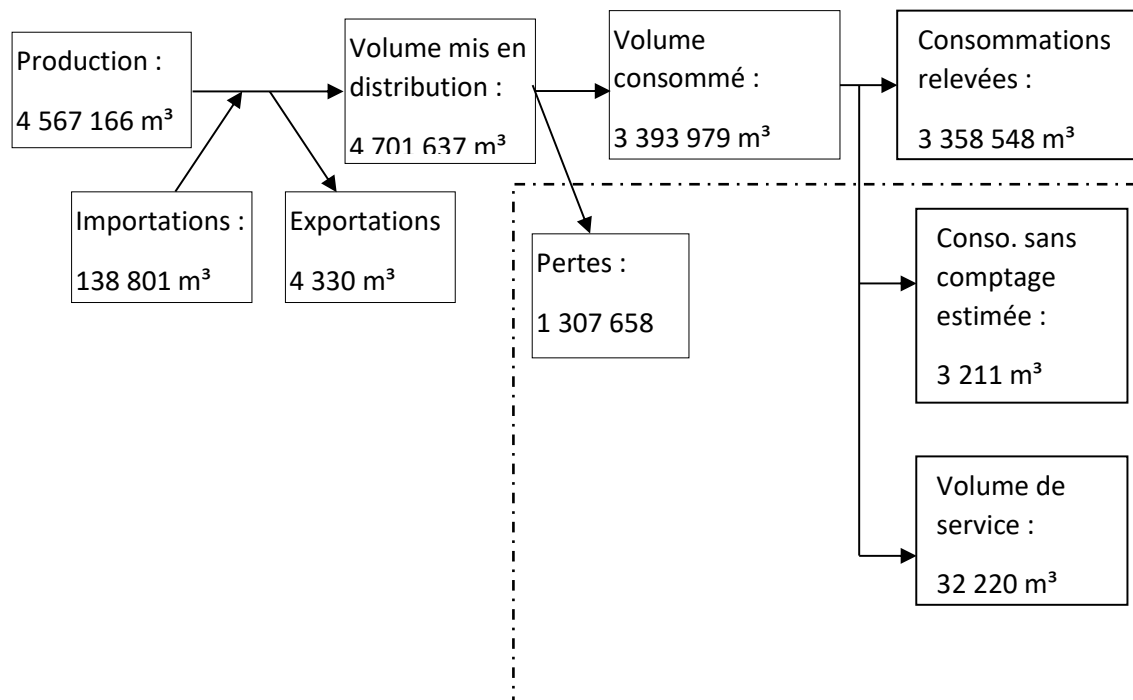
**Chiffres issus des syndicats et communes non consolidés*

La consommation moyenne par abonnement est de : **117 m³ par an**

Cette consommation est de 106 m³/an si on ne prend en compte que les abonnés domestiques (de 80 m³/an à 124 m³/an selon les communes)

9 PERFORMANCE TECHNIQUE EAU

9.1 RENDEMENTS



Le rendement du réseau est fixé par le décret N°2012-97 du 27/01/2012. Ce dernier fixe un objectif de 67% pour notre collectivité.

INDICATEUR

Rendement est de 72.5 %	P 104.3
Indice des volumes non comptés 0.11 m³/j/km	P105.3
Indice linéaire de pertes en réseau est de 4.05 m³/j/km	P106.3

Le linéaire de canalisations renouvelées en 2020 est de 550 ml. L'année a été marquée par la période sanitaire et il n'y a pas eu de chantier d'ampleur.

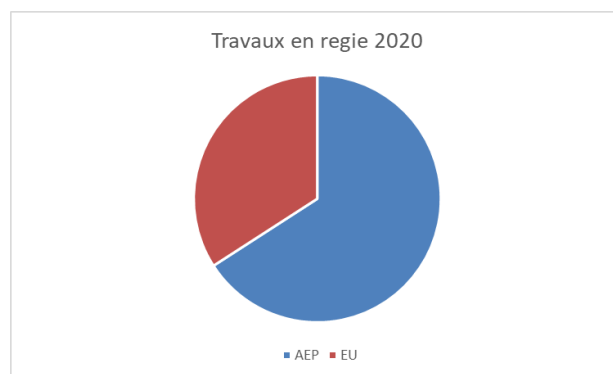
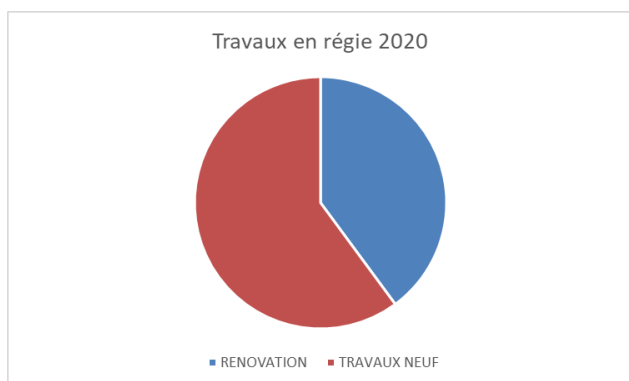
INDICATEUR

Le taux moyen de renouvellement est de 0.1 %	P 107.2
--	---------

Ce taux est la traduction de la vitesse de renouvellement du réseau. Il est important de la rapprocher de la durée de vie des matériaux. Pour exemple la fonte a une durée de vie estimée à 60 ans soit 1.66 % de taux de renouvellement.

9.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Les équipes travaux ont réalisé au cours de l'année 2020 avec deux périodes de confinement la totalité de 446 chantiers d'importances diverses pour un montant global de 925 611 €



9.3 DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Eaux d'Entre Bièvre et Rhône s'est engagé sur un délai maximal de 8 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. A ce jour, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'abonné dans un délai de 72 h.

INDICATEUR

Le délai ouverture est de 72 h

9.4 BORNES DE PUISAGE

Il y a un total de 10 bornes de puisage installées actuellement. Elles représentent un volume de 2 211 m³.

10 BILAN FINANCIER EAU

10.1 RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Recettes de l'exercice	8 882 793, 37	3 267 617, 87		47 778
Dépenses de l'exercice	6 869 655, 54	2 140 444, 38		1 290 480, 94
Résultat de l'exercice	+ 2 013 137, 83	+ 1 127 173, 49		- 1 242 702, 94
Résultat reporté recettes		58 068, 34		
Résultat reporté dépenses				
Résultat de clôture	+ 2 013 137, 83	+ 1 185 241, 83		- 1 242 702, 94

Ce bilan est totalement conforme aux prévisions et permet de dégager des excédents participant à la capacité à renouveler des réseaux et poursuivre un PPI d'importance

10.2 ANALYSE FINANCIERE RECAPITULATIF BUDGET EAU 2020

Budget de l'eau	Rétrospective Financière
	Selon CA 2020
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap. 70)	6 936 585
Subventions d'exploitation (chap. 74)	3 163
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	524 907
Autres recettes d'exploitation	654 879
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 119 534
Charges à caractère général (chap. 011)	1 712 051
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	2 108 020
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	62 665
Intérêts de la dette (art 66111)	296 634
Autres dépenses de fonctionnement	68 599
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 563 894
Epargne de gestion	2 849 941
Intérêts de la dette	296 634
Epargne brute	2 553 307
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	685 248
Epargne nette	1 868 059
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	9 627 124
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	8 922 169

Les épargnes sont calculées pour la première fois en 2020 suite au transfert de la compétence eau potable.

10.3 ENCOURS DE LA DETTE

INDICATEUR

L'encours de la dette en capital au 31/12 est de 8 922 169 €

10.4 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, traduit le niveau d'endettement.

INDICATEUR

Durée d'extinction de la Dette est de 4 ans

P153.2

10.5 TAUX D'IMPAYES - P154.0

Du fait de l'intégration de 3 syndicats et de 2 communes cet indicateur n'est pas accessible pour 2020.

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1.

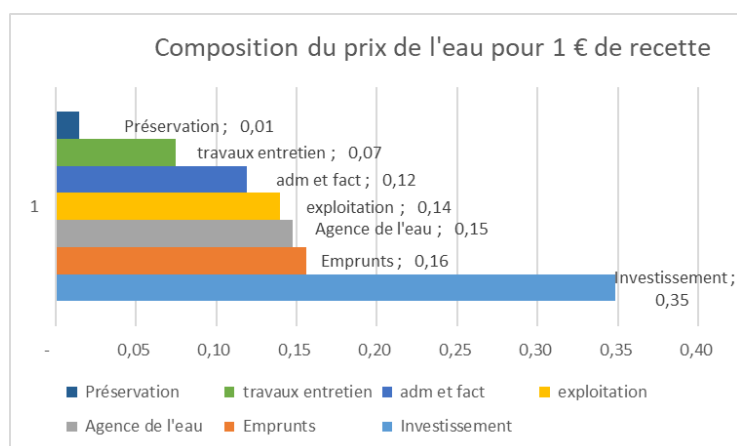
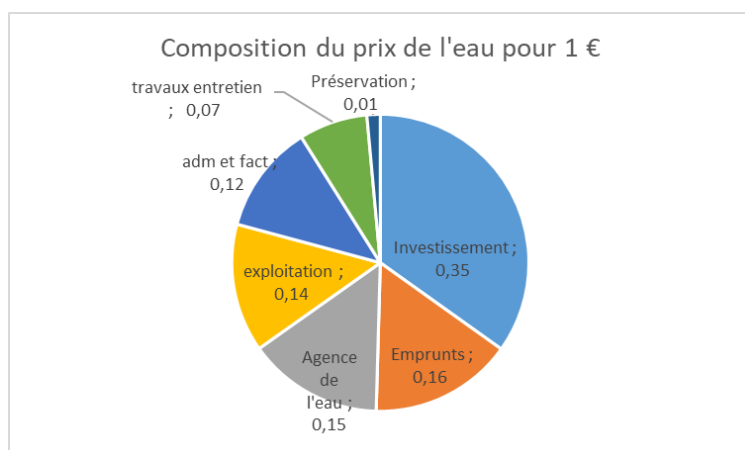
Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

10.6 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES ET VERSEMENT AU FONDS DE SOLIDARITE

Du fait de l'intégration de 3 syndicats et de 2 communes cet indicateur n'est pas accessible pour 2020.

10.7 PART DU PRIX DE L'EAU FONCT/INVEST.

L'analyse du compte administratif 2020 a permis d'identifier la répartition pour 1 € d'eau (hors financement des travaux neufs) 51 % sont consacrés à l'investissement



11 PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

11.1 LINEAIRE DE CANALISATIONS DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le réseau d'eau usée est d'un total de 579 km dont 100 sont unitaires soit 17 %.

Il est recensé 199 km de réseau pluvial dans le SIG

11.2 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

INDICATEUR

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 82 (P203.2)

Communauté de Communes - Régie Assainissement EBER			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau - P202.2B			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau			
		nombre de points	févr-21
<u>A - PLAN DU RESEAU</u>		15	15
☐	<u>Existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages et points autosurveillance ; 95 %</u>	10	10
☐	<u>Mise à jour du plan au moins annuelle.</u>	5	5
<u>B - INVENTAIRE DES RESEAUX</u>		30	27
☐	<u>Inventaire des réseaux (linéaire, catégorie, ...) et 50 % de connaissance DN et Materieux</u>	10	10
☐	<u>informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) 70 %</u>	0 - 5	2
☐	<u>connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations pour au moins 50%</u>	15	15
<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>		75	40
☐	<u>Localisation altimétrique des canalisations - VP 256</u>	15	0
☐	<u>Localisation et description des ouvrages annexes (Postes, Déversoirs...)</u>	10	10
	<u>Existence et mise à jour annuelle de l'inventaire électromécanique</u>	10	10
☐	<u>Localisation des branchements sur le plan cadastral et capacité de les comptabiliser</u>	10	0
☐	<u>Localisation et identification des interventions (curage et inspection, réparation)</u>	10	10
☐	<u>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de contrôle et d'entretien</u>	10	0
☐	<u>Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;</u>	10	10
<u>TOTAL</u>		120	82

12 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

12.1 GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : Tonne de matière sèche

12.2 SYSTEME D'EPURATION DES BLACHES - PEAGE DE ROUSSILLON - 060000138345

Le Système d'assainissement collectif des Blaches (Sandre : 0600000138345) est le plus important du Territoire de EBER. Il traite les eaux usées de 17 communes : Roussillon, Péage de Roussillon, Salaise sur Sanne, Chanas, Sablons, Anjou, Agnin, Assieu (partiellement), Monsteroux-Milieu, Bougé Chambalud, La Chapelle de Surieu, Montseveroux, Ville sous Anjou, Saint Romain de Surieu, Sonnay et Vernioz. Les communes d'Assieu et de Cour et Buis seront à terme raccordées à ce système avec suppression des lagunes en place.

L'ancienne station de 22 000 équivalents habitants a été remplacée par une nouvelle d'une capacité de 99 800 Eqh en pointe tenant compte du caractère unitaire du réseau et de la nécessité de gérer les orages. L'ouvrage fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 16 mars 2016. Il a été inauguré en Octobre 2018. Sa capacité nominale est de 68 600 Eqh.



12.2.1 STEU du Péage de Roussillon Sandre : 0605383440021

12.2.1.1 Performance et niveau de rejet

Type de station : Traitement par boues activées

Commune d'implantation : Le Péage de Roussillon

(Sandre : 060938344001)

Capacité nominale :

68 600 Equivalent habitant – 99 800 en pointe

8 120 Kg DBO 5/j

19 900 m3/j

Autorisation de rejet : arrêté préfectoral n° 38-2016-078 portant autorisation de la station d'épuration avec rejet des effluents dans le canal du Rhône

Paramètre :	Fréquence annuelle	Flux (kg/j)	Concentration Mg/litre	% Rend
DBO5	52	958	25	80
DCO	104	2 161	90	75
MES	104	1 661	30	90
NKj	52	910	15	

La station a traité 2 199849 m³ au cours de l'année 2020.

Les performances du système des Blaches sont excellentes. Cependant les volumes moyens traités ne représentent que 32 % de la capacité de la station et 20 % en pollution. Le raccordement de la station de St Maurice permettra d'améliorer ces chiffres et d'optimiser les coûts de traitement.

INDICATEUR

Le système est conforme en équipement et en traitement

(P 203.3)

12.2.1.2 Apports extérieurs

Pour l'année, **1 278 m³ de matières de vidange** ont été acceptés sur le site de Péage de Roussillon.

Ces apports sont facturés au coût de 25 €/tonne et représentent une recette de fonctionnement.

Environ **1 800 m3 de graisses externes** ont été traités sur le site au tarif de 60 €/m3

6 153 tonnes de matières de curage ont été valorisées sur le site au tarif de 120 €/m3

12.2.1.3 Fonctionnement du traitement des boues

La production de boues est de 443 tonnes en matières sèches et représente la quantité de pollution du système.

INDICATEUR

La Quantité de boues issues de cet ouvrage est de 443 T MS

(D203.0)

La siccité moyenne en sortie de l'outil de déshydratation est de 19.5%.

Les boues sont analysées régulièrement et les analyses permettent que les boues soient acceptées à 100% en compostage.

INDICATEUR

100% des boues sont compostées

(Q206.3)

12.2.1.4 Sous-produit de l'assainissement

Produit	Quantité	Traitement
Sable	102 tonnes	Valorisé sur site
Graisse	Traité sur site dans la filière	
Curage Réseau	6 000 t	Revalorisé sur la STEP
Refus dégrillage	20 T	TREDI

Consommation électrique : 1 976 433 kWh

Le ratio énergie/volume traité est de 1 Kw/m³. Ce chiffre sera un point d'attention.

12.2.1.5 Consommation des produits de traitements et consommation électrique

La consommation de polymère a été de 17 000 t. Cette consommation constitue un coût important

12.2.1.6 Fonctionnement du réseau

- Système de collecte (060938344002)

Le système de collecte du secteur Nord est unitaire sur les communes ayant des réseaux depuis les années 1950/60 avec des diamètres de canalisation importants (1800) et des volumes transités élevés.

Le reste du réseau est plutôt séparatif mais présente de mauvais branchements (eaux pluviales de toiture, de voirie mélangées aux eaux usées).

L'auto surveillance est en place depuis janvier 2012. Elle est contrôlée annuellement au travers d'un audit réalisé par la société CTC Environnement. Les conclusions du rapport indiquent que les valeurs sont conformes et démontrent le bon fonctionnement des appareils en place.

12.2.1.7 Fréquence de déversement et estimation des volumes déversés

Les valeurs des 3 déversoirs d'orage d'une capacité supérieure à 2000EH équipés en 2012 pour connaître la fréquence et les volumes déversés au milieu naturel sont détaillées ci-après.

Le déversoir nommé DO 2.5, situé en aval de la commune de Péage de Roussillon a déversé 64 fois pour 35 708 m³,

Celui nommé DO 3.1, situé en aval de la commune de Roussillon a déversé 23 fois pour 12 016 m³.

Celui nommé DO 4.7, situé en aval de la commune de Salaise sur Sanne a déversé 21 fois pour 1 4795 m³

Le nouveau déversoir, nommé Les Bourgeons en aval de la commune de Chanas a déversé 34 fois 40 611 m³

Le déversoir d'orage en entrée de station reste l'ouvrage qui déverse le plus dans le milieu naturel avec 70 150 m³.

Le volume déversé sur ces déversoirs d'orage est de 155 089 m³. Cela reste 7 % du volume traité.

12.2.1.8 Incidents remarquables

Aucun incident remarquable n'est à signaler au cours de l'année.

12.2.1.9 Curage des réseaux

Le linéaire de réseaux curés est d'environ 2 500 m.

12.2.1.10 Travaux importants

Les travaux importants effectués cette année consistent en la mise en route de la nouvelle unité de traitement

INDICATEUR

La collecte est conforme

(P 203.3)

12.3 SYSTEME DE ST ALBAN DU RHONE – SANDRE 060000138353

Le Système d'assainissement de St Alban du Rhône traite les eaux usées de 9 communes (St Alban du Rhône, Clonas sur Varèze, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, St Prim, Chavanay, Condrieu, St Michel sur Rhône, Vérin) à la station d'épuration située à St Alban du Rhône (STEP) de 16 000 équivalents habitants.

Les communes de la rive droite (St Michel, Condrieu, Chavanay et Vérin) ont signé des conventions de raccordement pour la prise en compte de leur traitement à la station.

12.3.1 Station d'épuration de St Alban du Rhône - 060938019002

La station d'épuration de St Alban du Rhône a été construite en 1996 sur la base d'une capacité de 8 000 EH pour les communes rive gauche du Rhône. En 1999 la capacité de la station est passée à 16 000 EH pour la rive droite du Rhône.

Capacité hydraulique par temps sec :

Volume moyen journalier : 3 360 m³/j

- Débit horaire moyen : 140 m³/h
- Débit horaire pointe : 200 m³/h

Charge en pollution :

DBO₅ : 960 Kg/j

DCO : 1920 kg/j

MEST : 1120 kg/j

NTK : 240 Kg/j

Autorisation de rejet : arrêté préfectoral n° 98-6311

Paramètre :	Concentration mg/l	Rendements
DBO ₅	25	80
DCO	90	75
MES	30	90
NGL	15	70

La station fait l'objet d'une autosurveillance.



12.3.1.1 Evolution du volume journalier

La capacité nominale de la station d'épuration de St Alban du Rhône est de 3 360 m³/j par temps sec. Le débit nominal entrée de la STEP a été dépassé 38 jours dans l'année.

Le volume nominal est dépassé dans les périodes à fortes précipitations, lorsque les terrains sont saturés mais aussi quand le niveau du Rhône est élevé avec des entrées d'eaux parasites.

Le volume d'eaux traitées sur la STEP est stable à **1 007 832 m³**. Cela s'explique par une pluviométrie faible.

Les déversements au milieu sont moindres en 2020 avec seulement 5 % de déversement. Leur fréquence est trop importante. Le travail sur les réseaux planifié sur 4 ans de 2020 à 2024 doit permettre d'amoinrir rapidement ce phénomène.

INDICATEUR

Le système d'assainissement est déclaré non conforme

12.3.1.2 Performance de la station d'épuration

La station traite en moyenne à 82% du volume nominal pour environ 50% de sa charge de pollution. Les rendements épuratoires sont tous atteints ; il y a eu un dépassement en Norme NGL (azote) compensé par une mesure supplémentaire de recontrôle normale.

12.3.1.3 Apports extérieurs

Les tonnages de Matières extérieures sont envoyés à la STEP des Blaches au Péage de Roussillon pour une question d'efficacité et de non impact sur la file de traitement de la station

12.3.1.4 Fonctionnement du traitement des boues

INDICATEUR

La production de boues est de 214 tonnes MS

(D203.0)

La siccité moyenne en sortie de l'outil de déshydratation est de 12%.

Les boues sont analysées régulièrement et les analyses permettent que les boues soient acceptées à 100% en compostage.

INDICATEUR

100% des boues sont compostées

(Q206.3)

12.3.1.5 Consommation

La consommation de polymère a été de 2 210 kg ; Cette consommation reste faible mais constitue un coût important.

Pour l'année 2020, la consommation électrique s'est élevée à 4 980 000 KW h stable en lien avec le volume.

12.3.1.6 Maintenance et réparation

Opérations de maintenance courante.

12.3.2 Réseau Système de St Alban du Rhône

Depuis janvier 2014 la régie d'assainissement exploite le réseau d'assainissement de la rive gauche du Rhône.

Le syndicat Rhône Giers exploite les réseaux de la rive droite à la suite des communes qui exploitent leur réseau de collecte.

Le système de Saint Alban du Rhône est déclaré non conforme du fait de déversements trop nombreux en 2020. Le volume global de déversement ainsi que la charge de pollution déversée seraient en accord avec la réglementation mais pas le nombre de déversements.

Des déversements par temps secs ont été enregistrés ; ils sont à la rédaction de ce rapport en discussion avec la DREAL.

Les volumes déversés sur les principaux DO sont de 55 941 m³, ils ont fortement diminué en 2020 et restent liés à une année peu pluvieuse.

INDICATEUR

Le système est non conforme en collecte

12.4 SYSTEME D'EPURATION DE BEAUREPAIRE SANDRE - 060000132034

Le système de Beaurepaire assure la collecte et le traitement de Beaurepaire, St Barthélémy, Primarette et une partie de Revel Tourdan. Les eaux usées du bas de Pajay, de Beaufort, Thodure, Viriville, Marcilloles, Chatenay et Marcollin, appartenant à Bièvre Isère Communauté, y sont aussi raccordées.



12.4.1 STEU de Beaurepaire

Type de station : Traitement par boues activées

Commune d'implantation : Beaurepaire

Sandre : 060938034002

Capacité nominale journalière : 12 500 Eqh , 750 kg DBO5, 2 550 m3/j

Paramètre :	Fréquence annuelle	Flux (kg/j)
DBO5	12	
DCO	12	
MES	12	
NKj	4	

La STEP a traité **581 0410 m3** au cours de l'année. Elle a déversé 26 jours au milieu naturel pour un volume de 4 832 m3

Les rendements sont excellents sur l'eau traitée.

La production de boues annuelle est de 193 t de MS, la quantité évacuée dans l'année est différente du fait du stockage sur deux années civiles selon les périodes d'épandage. A noter qu'en 2020 du fait de la situation sanitaire les boues ont dû être traitées en site de compostage et non plus en épandage.

INDICATEUR

La production de boues est de 193 tonnes MS

(D203.0)

Les boues sont chaulées en vue d'un épandage agricole

INDICATEUR

100% des boues sont épandues ou compostées

(Q206.3)

La station ne traite pas les sables ni les graisses, elle a accueilli 269 m3 de Matière de vidange

Les réactifs utilisés sur le site de traitement sont :

- 48 556 tonnes de Chaux
- 414 tonnes de polymères
- 35 000 litres de Chlorure ferrique. Le système de déphosphatation a été mis en service en mai 2019.

La Consommation électrique est stable et de 491 391 kwh/an

12.4.2 Réseau

- Synthèse opérations d'inspection et entretien :

- Postes : nettoyage annuel des postes sur le réseau.
- Réseau : 1 600 ml de curage de réseau

12.5 SYSTEME D'EPURATION DE SAINT MAURICE L'EXIL

Type de station : Traitement par boues activées

Commune d'implantation : Saint Maurice l'exil

Sandre : 060938425001

Capacité nominale :

- 6 300 Equivalent habitant
- 378 kg DBO5
- 1 340 m3/j

Paramètre :	Fréquence annuelle	Flux (kg/j)
DBO5	12	
DCO	12	
MES	12	
NKj	4	

La STEP a traité 280 356 m³/ an au cours de l'année. (-6 %)

INDICATEUR

La production de boues est de 50 tonnes MS

(D203.0)

Les boues sont analysées régulièrement et les analyses permettent que les boues soient acceptées à 100% en compostage.

INDICATEUR

100% des boues sont compostées

(Q206.3)

Les rendements sont stables et bons. La station a été remplacée en 2021 par un Poste de relevage permettant d'envoyer les eaux usées et une partie des eaux d'orage à la station d'épuration des Blaches conformément au schéma directeur établi.

12.6 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUBERIVES SUR VAREZE

Cette station fait l'objet d'un chantier de réhabilitation en un ouvrage de traitement de 4 500 Eqh, sur le site même à partir de janvier 2019. La mise en service a eu lieu été 2020. Ainsi son bilan est entièrement faussé sur l'année.

Son fonctionnement donne entière satisfaction.

Capacité de la STEP : 4 200 EH ; rejet à la Varèze

La station voit un contrôle mensuel se faire avec 12 mesures par an

1 DO : le stade équipé en fév. 2016

Le système d'assainissement **AUBERIVES SUR VARÈZE – CHEYSSIEU** présente de forts débits en période pluviale, des phénomènes surprenants sur les charges de pollution. L'instrumentation récente et nouvelle permettra de mieux diagnostiquer ces dysfonctionnements.

12.7 LAGUNAGE D'AGNIN

* Type : lagune - 400 EH - 22 Kg DBO5/j

* Commune d'installation : Agnin

Un bilan a été fait par CTC Environnement en avril 2020.

Débit 80 m³/j

Rendements de 89% en DCO

Rendements de 94 % en DBO

Rendements de 93 % en MES

Rendements de 73 % en NTK

12.8 LAGUNAGE D'ASSIEU :

Le suivi de fonctionnement du lagunage d'Assieu a été repris en régie en 2016, un seul bilan en 2020

Type : Lagune 1 200 EH soit 9 m³/h et 60 Kg de DBO5/j

Réseau unitaire de 8 120 ml a 88 % unitaire

Avril 2019

Débit 57 m³/j

Rendements de 97% en DCO

Rendements de 94 % en DBO

Rendements de 99 % en MES

Rendements de 93 % en NTK

Importantes eaux claires parasites (1 à 2 m³/h)

Sensibilité au déversement par temps de pluie et à-coups hydrauliques importants.

En fin d'année 2017 le système a été allégé de 328 abonnés soit environ 750 habitants qui ont été basculés sur le transit du Dolon-Varèze et ainsi traités à la station des Blaches. La lagune ne supporte plus qu'environ 500 habitants et son fonctionnement est en temps sec être largement amélioré. Par contre le temps de pluie pose toujours le problème du réseau fortement unitaire. Les deux analyses de l'année sont représentatives de cet état.

Un projet est en cours d'étude pour envisager le remplacement de la lagune à partir de 2022.

12.9 LAGUNAGE DE MOISSIEU SUR DOLON :

La station d'épuration de Moissieu sur Dolon a été construite en 1995 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 3 610 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 367 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Moissieu sur Dolon par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 8 471.07 mètres, d'un poste de relevage et d'un réseau sous pression de 471.37 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 55 m³/j.

Actuellement, il y a 186 abonnés à l'assainissement collectif ce qui représente une charge théorique de 390 EH. Nous dénombrons également deux établissements spéciaux (restauration/hôtellerie) représentant une charge théorique de 107 équivalents habitants. Ainsi la charge totale appliquée à la station d'épuration serait de l'ordre de 500 EH soit une surcharge de l'ordre de 135 %.

12.10 LAGUNAGE DE BELLEGARDE POUSSIEU :

La station d'épuration de Bellegarde Poussieu a été construite en 1990 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 6 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 533 équivalents habitants Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Bellegarde Poussieu par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 11 874.06 mètres, de deux postes de relevage et d'un réseau sous pression de 361.89 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 79.95 m³/j.

Actuellement, il y a 324 abonnés à l'assainissement collectif ce qui représente une charge théorique de 680.4 EH. Nous dénombrons également un établissement spécial (restauration) représentant une charge théorique de 37.5 équivalents habitants. Ainsi la charge totale appliquée à la station d'épuration serait de l'ordre de 717.9 EH soit une surcharge de l'ordre de 135 %.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres DBO5 et DCO.

12.11 LAGUNAGE DE PISIEU :

La station d'épuration de Pisieu a été construite en 1991 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 1 650 m².

La station est actuellement totalement reprise (début 2021) et sa capacité de traitement est portée à 420 EH. Le procédé mis en œuvre est de type filtre planté de roseaux avec zone de rejet végétalisée afin de favoriser l'infiltration des eaux traitées et ainsi limiter l'impact sur le milieu récepteur.

12.12 LAGUNAGE DE REVEL TOURDAN :

La station d'épuration de Revel Tourdan a été construite en 1986 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé d'un unique bassin d'une surface de 3 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 267 équivalents habitants et reçoit une partie des effluents provenant de la commune de Revel Tourdan par l'intermédiaire d'un réseau de collecte unitaire gravitaire de 4 019.51 mètres.

NOTA : Une grande partie des abonnés de Revel Tourdan ont leurs effluents redirigés vers les stations d'épuration de Beaupaire ou de Pisieu.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 40.05 m³/j.

Au cours de l'année 2019, un bilan 24 heures a été réalisé conformément à la réglementation.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015

12.13 LAGUNAGE DE COUR ET BUIS :

La station d'épuration de Cour et Buis a été construite en 1993 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 5 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 450 équivalents habitants ; Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Cour et Buis par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 13 258.85 mètres, d'un poste de relevage et d'un réseau sous pression de 879.8 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 67.5 m³/j.

Actuellement, il y a 300 abonnés à l'assainissement collectif ce qui représente une charge théorique de 640 EH. Nous dénombrons également deux établissements spéciaux (restauration) représentant une charge théorique de 33 équivalents habitants. Ainsi la charge totale appliquée à la station d'épuration serait de l'ordre de 673 EH soit une surcharge de l'ordre de 150 %.

12.14 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE PACT :

La station d'épuration de Pact a été construite en 2006 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 1 000 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Pact par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 4 317.78 mètres.

Actuellement seulement un des deux premiers bassins est en fonctionnement. La capacité de la station est donc limitée à 500 EH avec possibilité de mettre en service le deuxième bassin.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 75 m³/j.

Actuellement, il y a 201 abonnés à l'assainissement collectif ce qui représente une charge théorique de 402 EH soit environ 88% de la capacité de la station.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO₅, DCO et MES.

12.15 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE JARCIEU :

La station d'épuration de Jarcieu a été construite en 2015 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 1 200 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Jarcieu par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 8 226.45 mètres, de trois postes de relevage et d'un réseau sous pression de 285.62 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 180 m³/j.

Actuellement, il y a 436 abonnés à l'assainissement collectif ce qui représente une charge théorique de 850 EH. Nous dénombrons également deux établissements spéciaux (restauration) représentant une charge théorique de 20 équivalents habitants. Ainsi la charge totale appliquée à la station d'épuration serait de l'ordre de 870 EH soit 72% de la capacité de la station.

Deux bilans 24 heures ont été réalisés conformément à la réglementation.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO₅, DCO et MES.

12.16 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE POMMIER DE BEAUREPAIRE :

La station d'épuration de Pommier de Beaurepaire a été construite en 2010 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 800 équivalents habitants (EH) Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Pommier de Beaurepaire par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 5 676.26 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 120 m³/j.

Actuellement, il y a 118 abonnés à l'assainissement collectif ce qui représente une charge théorique de 220 EH soit environ 28 % de la capacité de la station.

Un bilan 24 heures a été réalisé conformément à la réglementation.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO₅, DCO et MES.

12.17 LE FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE CHANAS – HAMEAU DU ROSAY

En Mars 2016 a été réceptionné le filtre planté de roseau d'une capacité de 132 EqH sur le hameau du Rosay à Chanas. Les raccordements sont faits à 60 %. Le site fonctionne correctement.

12.18 USINE DE COMPOSTAGE

L'unité de compostage assure :

- Le traitement des déchets verts issus des déchetteries, de quelques professionnels du secteur ainsi que des services techniques des communes.
- Le traitement des boues (MIATE : Matières d'Intérêt Agronomique issues du Traitement des Eaux) issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage de Roussillon, Saint Maurice l'Exil, Saint Alban du Rhône et Auberives sur Varèze.
- La fabrication de compost normé NFU 44-095.
- La valorisation du compost.

12.18.1 Fonctionnement

L'unité de compostage a pour objectif de traiter les productions de boues issues des stations d'épuration et de les valoriser avec des déchets verts broyés en compost normé. Le site est agrandi en 2018 pour correspondre aux nouvelles capacités de production de la station des Blaches voisine.

Le traitement comprend plusieurs phases :

Une phase de réception de boues d'épuration

Une phase de réception de déchets verts bruts

Une phase de broyage de déchets verts bruts

Une phase de mélange

Une phase de compostage (6 cases de 360 m³) par aération forcée et suivi de température

Une phase de maturation (2*200 m³)

Une phase de tamisage sur crible Mobile (2020)

La dernière étape est celle du stockage sur la plateforme en LOTS.

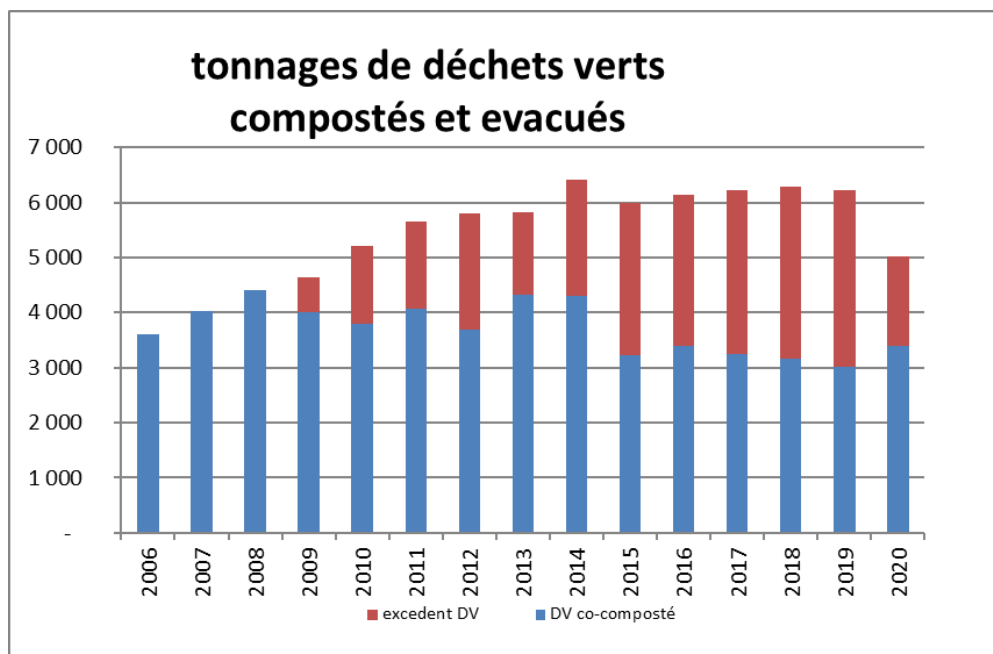
Le compost est utilisable. Il peut être évacué pour un épandage agricole, une utilisation paysagère ou être commercialisé (compost conforme à la NFU 44 095)

La durée du procédé afin d'obtenir un produit fini de qualité est d'environ 5 mois entre son arrivée sur site et son épandage.

12.18.2 Traitement des déchets verts

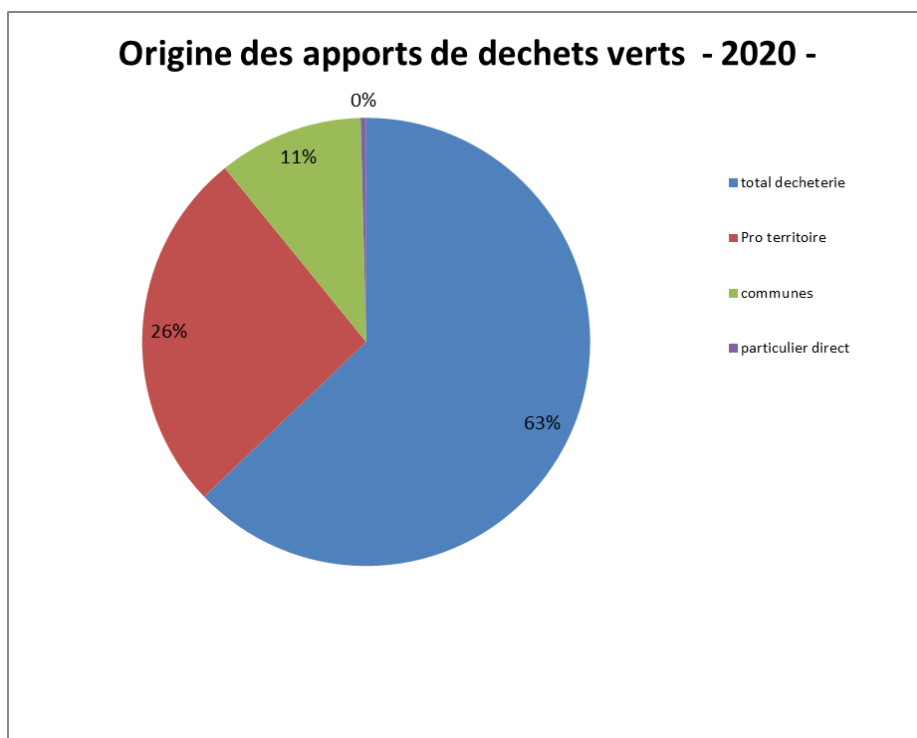
Au cours de l'année 2020 l'accès aux déchetteries a été règlementé et réservé aux particuliers. Concernant les déchets verts, il a été mis en place l'accueil payant des professionnels sur le site de compostage après signature d'une convention. Aussi le volume global de déchets verts a baissé sur le site de 1 000 tonnes environ soit 20 %.

Les déchets verts sont issus du territoire et 63% proviennent des 6 déchetteries du territoire que gère EBER.



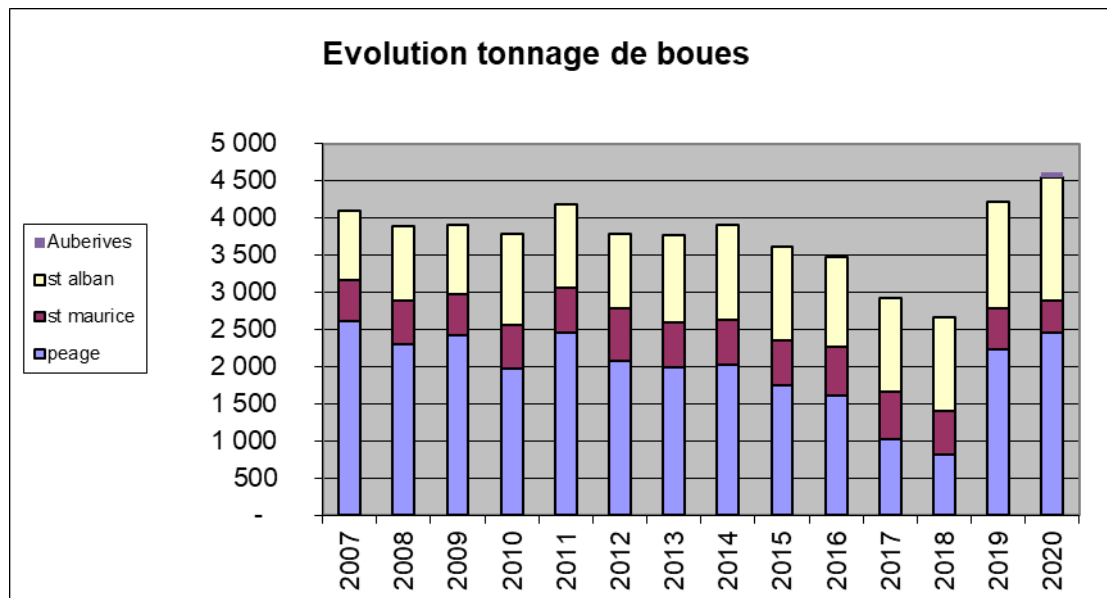
Tous les volumes entrants et sortants sur le site sont pesés. Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être mélangés aux boues d'épuration pour la phase de fermentation ou évacués sur un autre site de compostage en cas d'excédents.

La baisse de volume a permis de moins exporter de déchets ; le site reste cependant excédentaire de 1 500 tonnes environ.



12.18.3 Traitement des boues d'épuration

Les boues proviennent des 3 stations de Péage, St Maurice et St Alban. Une partie du tonnage d'Auberives est également traitée depuis 2019.



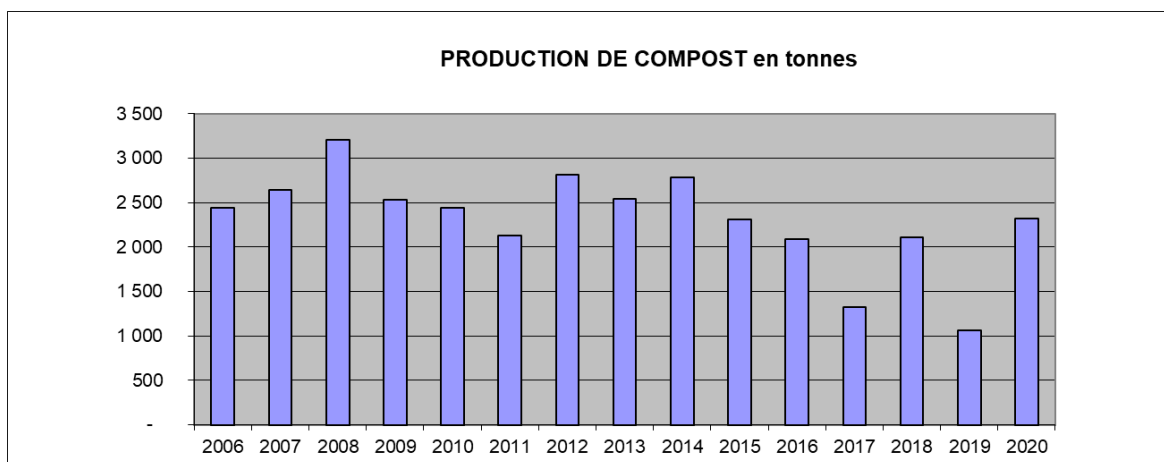
La production de boues est en hausse conformément à la mise aux normes des installations et l'amélioration du traitement des eaux usées du territoire.

Au cours de l'année il a été fabriqué 6 lots de compost évacués sur les terrains agricoles.

Ces lots ont fait l'objet d'analyses selon la norme NFU 44-095 avant épandage sur les terrains agricoles.

Le compost produit est conforme à la NFU 44-095 et fait l'objet d'un contrôle analytique par des laboratoires extérieurs et indépendants, conformément à la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Le compost de boues est utilisé principalement dans le cadre d'une valorisation agricole. Depuis janvier 2013 les lots de compost normés sont vendus à la EARL LATTARD.



13 SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

13.1 ETENDUE DU SERVICE

Depuis le 1^{er} avril 2019, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) a pris la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire soit 37 communes.

Le service est exploité en régie et assure le service auprès de 4 702 abonnés.

INDICATEUR DESCRIPTIF

Evaluation nombre d'habitants desservis par le SPANC

f : 9 668 (D301.0)

13.2 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Pour mener à bien les missions obligatoires de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC effectue différents types de contrôles intervenant tout au long de la vie de l'installation, du projet à son utilisation au quotidien.

Ces contrôles sont les suivants : (Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif)

Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter :

« La mission de contrôle consiste en :

1. Un examen préalable de la conception : cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site.
2. Une vérification de l'exécution : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :
 - identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
 - repérer l'accessibilité ;
 - vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur. »

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes :

« La mission de contrôle consiste à :

- vérifier l'existence d'une installation, conformément aux ;
- vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;
- évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation. »

13.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

L'indice de mise en œuvre correspond à l'étendue des compétences exercées par le service. Cet indice est compris entre 0 et 140.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	Oui	Non	SPANC
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30

B - Éléments facultatifs du SPANC

	Oui	Non	SPANC
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCEBER exerce les compétences obligatoires et facultatives.

Les compétences facultatives de réhabilitation, vidange et dépotage ont été prises par la Communauté de Communes afin de maintenir un niveau de service élevé et de poursuivre les actions menées par les divers SPANC.

INDICATEUR DESCRIPTIF

Indice de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 140

(D302.0)

13.4 PRESTATION ENTRETIEN

L'évacuation et le traitement des boues et sous-produits sont de la responsabilité de l'utilisateur qui doit contacter des entreprises de vidange agréées. Le service du SPANC possède une liste d'entreprises agréées sur le département de l'Isère et a organisé un marché de prestation en centralisant la demande du particulier à un tarif préférentiel. Le particulier reste cependant libre de choisir de contractualiser avec la collectivité ou de retenir le prestataire de son choix.

L'intérêt est :

- de pouvoir bénéficier d'un coût de vidange plus faible et par conséquent de sensibiliser les usagers à l'entretien ;
- d'être assuré de la destination des sous-produits.

La Communauté de Communes adhère au « SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION DES MATIERES DE VIDANGE ET AUTRES DECHETS DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ISERE » qui a pour objectif d'organiser de manière cohérente la gestion des déchets à l'échelle du département.

INDICATEUR DE VIDANGE

Nombre d'installations vidangées par l'intermédiaire de la CC EBER : 46

Proportion par rapport à la taille du parc : 1 %*

13.5 OPERATIONS GROUPEES DE REHABILITATION

La CCEBER a souhaité poursuivre l'exécution de la compétence "Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif" mise en place sur deux des trois SPANC fusionnés depuis 2016.

Ci-dessous un état d'avancement des différentes opérations avec le montant d'aide allouée par opération.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de chantiers à réaliser	30	150	35	51	50
Nombre de chantiers terminés	30	130	17	1	41
Avancement	100,00%	93,68%	48,57%	1,96%	Sans objet
Montant de l'aide AERMC	97 500 €	450 000 €	36 000 €*		
Montant de l'aide Département de l'Isère	67 500 €	330 000€	78 750 €	114 750 €	NR

**A compter du 31 Octobre 2017, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse supprime les subventions octroyées aux usagers pour la remise en conformité de leur système d'assainissement non collectif. En effet, le programme a été modifié suite aux nouvelles orientations budgétaires fixées par le gouvernement.*

La mise en place de cette compétence réhabilitation a permis de créer une vraie dynamique de renouvellement du parc ANC qui doit permettre de remettre aux normes les dispositifs d'assainissement non collectif limitant ainsi leur impact sur le milieu naturel. Attention les réhabilitations peuvent se dérouler sur plusieurs années entre la décision et la réalisation des travaux et leur contrôle final.

13.6 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	2019	2020
Nombre d'installations contrôlées jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installations	2 105	2 007
Nombre d'installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	1 308	1 475
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	1 151	1 092
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	4 565	4 574
Taux de conformité [%] P 301.3	54%	56%

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif.

Nous pouvons constater qu'une installation sur deux présente une atteinte à l'environnement ou à la salubrité publique et qu'un travail conséquent reste à faire pour améliorer la qualité du parc ANC.

INDICATEUR

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **56%**

(D301.3)

13.7 LES CONTROLES DE 2020 EN CHIFFRES

Contrôles de conception

Durant l'année 2020, 39 dossiers de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif ont été traités par le SPANC de la CCEBER.

Contrôles de bonne exécution

Le SPANC assure également le contrôle de réalisation des installations d'assainissement non collectif. En effet, un suivi du chantier est réalisé afin de vérifier que la nouvelle installation respecte bien les normes actuelles et les prescriptions délivrées lors du contrôle de conception. Suite à ce contrôle, le SPANC délivre un avis sur la filière mise en place.

Durant l'année 2020, 32 installations d'assainissement non collectif ont été mises en place entraînant ainsi un contrôle tranchées ouvertes

Contrôles diagnostics de l'existant

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 complétée par la loi Grenelle II de 12 juillet 2010, le SPANC doit contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

L'ensemble des logements présents sur le territoire a donc été contrôlé et le service effectue maintenant les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien.

NOTA : quelques logements n'ont jamais fait l'objet d'un contrôle car inoccupés ou refus systématique des visites de nos techniciens. (environ 130)

Contrôles dans le cadre des transactions immobilières

Depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de transactions immobilières, un diagnostic du système d'assainissement est obligatoirement demandé (Articles L133-11-1 et L1331-1-1 du code de la santé publique. Article L2224-8 du code général des collectivités territoriales. Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du code de la construction et de l'habitation).

Au cours de l'année 2020, 44 diagnostics ont été réalisés dans le cadre d'une vente immobilière.

Contrôles périodiques de bon fonctionnement

Au cours de l'année 2020, le service a réalisé seulement 263 contrôles périodiques de bon fonctionnement. La situation sanitaire ne se prêtant pas aux visites chez les particuliers.

13.8 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

Le montant de la facturation est forfaitaire.

Pour les contrôles périodiques, une redevance annualisée a été mise en place par délibération du Conseil Communautaire le 18/12/2019.

La facture des autres prestations (contrôle de vente, conception et bonne exécution) est établie à l'issue de la visite du technicien, après l'envoi du rapport de cette visite.

Les montants de ces prestations (contrôle de vente, conception et bonne exécution) ont été fixés par délibération du Conseil Communautaire le 18/12/2019 ce qui a permis d'harmoniser les tarifs au niveau du territoire EBER.

Prestation	Prix HT
A1 - Redevance de vérification préalable du projet et de l'exécution des travaux	240€/dossier
B1 - Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation individuelle	18€/an
B1 - Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation ANC groupée sans individualisation de la fourniture d'eau	30 €/an
B2 - Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	72 €/dossier

14 BILAN FINANCIER ASSAINISSEMENT

14.1 RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

Libellé	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonct.	Section invest.	Section fonct.	Section invest.
Recettes de l'exercice	7 533 342, 70	3 931 642, 48		2 278 000
Dépenses de l'exercice	5 535 169, 28	4 835 793, 50		2 431 341, 54
Résultat de l'exercice	+ 1 998 173, 42	- 904 151, 02		
Résultat reporté recettes		638 490, 19		
Résultat reporté dépenses				
Résultat de clôture	+ 1 998 173, 42	- 265 660, 83		- 153 341, 54

INDICATEUR

Les impayés 2018 en 2019 sont à hauteur de NR %

(P154.0)

14.2 ANALYSE FINANCIERE RECAPITULATIF

L'analyse financière présentée lors du vote du budget est la suivante

Budget Assainissement EBER	Rétrospective	
	2019	2020
Produit des ventes et prestations	5 875 799	6 281 305
Dotations	211 543	262 537
Produits divers de gestion courante (art 758)	1 508	125
Autres recettes d'exploitation	271 831	338 048
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 360 681	6 882 015
Charges à caractère général (chap. 011)	2 508 746	1 942 693
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	527 205	981 583
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	93 788	38 513
Intérêts de la dette (art 66111)	384 315	395 776
Autres dépenses de fonctionnement	317 439	217 721
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 949 404	3 558 286
Epargne de gestion	2 795 592	3 690 118
Intérêts de la dette	384 315	395 776
Epargne brute	2 411 277	3 294 342
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 592 515	1 537 641
Epargne nette	818 762	1 756 701
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	20 130 233	20 445 502
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	20 445 502	18 908 982

14.3 LA DETTE

La dette s'élève en capital au 31/12 au montant de 18 908 982 €.

		Dettes au 31/12/N	Epargne Brute	Durée d'extinction
Régie CCPR	2014	5 669 797,00 €	1 122 720,00 €	5,1ans
	2015	5 392 357,00 €	825 464,00 €	6,5ans
	2016	10 869 783,00 €	1 259 806,00 €	8,6ans
	2017	15 062 078,00 €	1 790 375,00 €	8,4ans
	2018	16 314 297,00 €	1 473 294,00 €	11,1ans
TOUS	2019	20 447 859,00 €	2 411 277,00 €	8,5ans
	2020	18 908 982,00 €	3 294 342,00 €	5,7ans

INDICATEUR

Durée d'extinction de ma dette est de 6 ans

(P156.2)

Cette durée reste satisfaisante pour un SPIC, cependant les investissements à venir sont nombreux et vont amener à faire augmenter la dette et inévitablement la capacité de remboursement.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

15 INDICATEUR EAU POTABLE

Thème	Code▲	Libellé	
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	57 072
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1.93
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	924
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99.5
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96.2
Réseau	P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'en 2012)	
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	72
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0.11
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4.05
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.1
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations	

16 INDICATEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Abonnés	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	57 562
Réseau	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9
Boue	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	924
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1.81
Abonnés	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	84
Réseau	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82
Collecte	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Epuration	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Epuration	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Boue	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	
Abonnés	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	
Réseau	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	
Réseau	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	
Epuration	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Oui
Collecte	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	
Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6 ans
Gestion financière	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	
Abonnés	P258.1	Taux de réclamations	

17 INDICATEUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	9 668
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	140
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	56